

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

L'an deux mille treize le MARDI 19 FEVRIER 2013 à 18 heures

Les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **FLORENSAC** (*salle des Spectacles*)

- sur la convocation qui leur a été adressée par *monsieur Gilles D'ETTORE*, Président le *mardi 12 février 2013*.

- **sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE**

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONNET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS

CAUX : M. Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD (à partir de la question N°10) * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Frédéric VAYRETTE, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL (à partir de la question N°2) * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Sébastien FREY, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Roger FAGES * **PEZENAS** : M. Ansia REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER

Monsieur le Président informe l'Assemblée délibérante sur les différents forums des emplois saisonniers du territoire

↳ **Jeudi 7 Mars 2013 de 9h à 13h** : Forum de l'Emploi Saisonnier (*salle Paul Arnaud de Marseillan*)

↳ **Vendredi 8 Mars 2013 de 9h à 16h30** : Forum Pôle Emploi : Hôtellerie, Restauration, Commerce (*Palais des Congrès du Cap d'Agde*)

↳ **Samedi 16 Mars 2013 de 9h30 à 13h** : Forum de l'Emploi Saisonnier (*salle des sports à Portiragnes*)

↳ **Mardi 19 Mars 2013 de 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h30** : Forum des emplois et des métiers de l'aide à la personne (*Palais des Congrès du Cap d'Agde*)

↳ **Vendredi 22 Mars 2013 de 10h à 16h** : Forum Pôle Emploi : Grande Distribution (*Moulin des Évêques d'Agde*)

- COMPTE RENDU -

→ **sur proposition de monsieur Gilles D'ETTORE, Président**
le Conseil communautaire procède à l'élection du secrétaire de séance :

↳ **M. Stéphane PEPIN-BONNET** est désigné comme secrétaire de séance.

↳ **Monsieur GAUDY** est ravi de recevoir à nouveau les membres du Conseil communautaire dans sa commune et leur souhaite la bienvenue. Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance Florensac était championne d'Europe en salle de Tambourin et ce week-end les Florensacois ont gagné le championnat de France et souligne que c'est le sport prioritaire de la Communauté d'agglomération et par conséquent il ne faut pas manquer de le signaler.

Le vendredi 15 janvier 2013, monsieur DE LA HAUTIERE, Directeur de l'Anah Paris a été reçu par monsieur D'ETTORE et afin de lui exposer les actions menées par la Communauté d'agglomération en matière d'habitat avec des exemples concrets. Il a trouvé le territoire et particulièrement le service Habitat d'une dynamique remarquable puisque la CAHM a été comparée à la Communauté urbaine de Lille. L'occasion lui est ainsi donnée de remercier le service Habitat ainsi que les maires qui ne manquent pas de faire le relais dans les communes.

→ **Monsieur le Président demande aux membres présents de faire d'éventuelles observations**
sur le compte rendu de la séance du 28 janvier 2013

↳ **en l'absence de modifications, ce dernier est adopté.**

*

→ Monsieur le Président propose de rajouter 2 questions à l'ordre du jour

l'Assemblée délibérante accepte que ces questions soient rajoutées.

↳ n°15. → ACTIVITE PEDALORAIL SUR LA LIGNE FERROVIAIRE SAINT-THIBERY/PEZENAS : convention tripartite entre l'Association « Pédalorail de Saint-Thibéry Hérault Méditerranée », Réseau Ferré de France et la CAHM

↳ n°16. → ACQUISITION DE VEHICULES UTILITAIRES ET DE VEHICULES AUTOMOBILES NEUFS :
signature du marché

*

↳ Pour présenter la question n°1 **monsieur D'ETTORE** rappelle la formule de madame SALGAS «un avenir durable est un présent responsable » qui résume bien toutes les actions qui sont menées à la fois par les communes et la Communauté d'agglomération.

Avec les services de proximité :

- pour ce qui concerne la préservation de la ressource en eau : choix de plantations méditerranéennes qui sont moins consommatrices d'eau, de moins en moins de pelouses ou l'utilisation de nouvelles semences de gazon nécessitant moins d'eau, une plantation d'espèces végétales adaptées au climat (olivier, lavande...), utilisation de machines innovantes recyclant l'eau avec l'élimination progressive des balayeuses au profit de polybennes permettant de réduire jusqu'à 80 % d'eau, installation de stations météo sur les stades sportifs (sur Agde la consommation d'eau est passée de 400 785 m³ en 2006 à 241 199 m³ en 2011 alors que la superficie des espaces verts a augmenté), utilisation des déchets de bois comme broyats servant de paillage.
- pour ce qui concerne la préservation de la biodiversité et la diminution des pollutions : choix d'une limitation des pesticides et herbicides et notamment aux abords des écoles avec des pratiques phytosanitaires et horticoles vertueuses et des techniques de fauchage respectueuses de la faune et de la flore.
- pour ce qui concerne l'objectif de la réduction des émissions de CO2 et des nuisances liées au bruit : choix d'une optimisation et une réduction des déplacements grâce à l'organisation du travail et aux techniques innovantes de traitement des espaces (utilisation de mulching : après la tonte l'herbe est laissée sur place), utilisation de nouvelles machines performantes et respectueuses de l'environnement (camion et matériel électrique).

En matière d'habitat :

Nos performances même si elles ne sont pas à la hauteur des attentes de la Préfecture, sont quand même bien meilleures qu'avant.

- favoriser la mixité sociale avec l'étude des différentes formes et implantations du logement (éco-quartier, centre bourg, périphérie urbaine, mixité dans les typologies, location/accession...)
- un meilleur accès aux logements avec l'offre de logements neufs ou réhabilités, la recherche d'une offre « abordable » grâce aux loyers maîtrisés et une accession à la propriété « raisonnable »
- des constructions qui répondent à minima à la norme Bâtiment Basse Consommation
- un maintien et une amélioration du cadre de vie grâce aux actions « façades », à la lutte contre les logements insalubres et la reconquête de certains centres-villes.

En matière d'environnement :

- les stratégies et les actions d'adaptation au changement climatique avec la prévention contre le risque d'inondation et de submersion marine : les travaux de protection du littoral, l'expérimentation de la relocalisation des biens et des personnes sur la zone de la côte Ouest de Vias, le suivi des ouvrages de protection contre les inondations...
- les actions de sensibilisation à l'environnement : la semaine du développement durable, une équipe dédiée travaillant en collaboration avec l'Education Nationale à l'attention des enfants scolarisés.
- protection et valorisation des espaces naturels et sensibles : Natura 2000 (protection des chauves-souris de Pézenas, l'outarde canepetière de Portiragnes et Vias, le faucon crécerellette...), circuit des belvédères le projet de la Maison de la nature...
- la préservation de la ressource en eau (quantité et qualité) avec la lutte contre les pollutions à travers le Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH) en cours d'élaboration, la participation aux projets de hameaux agricoles...

En matière d'organisation des déplacements :

- le développement des modes alternatifs de déplacement : le transport en commun, la navette plage à 1 € (la fréquentation des bus en 2011 était de 150 000 passagers et en 2012 de 280 000 passagers), le transport à la demande, le projet de port fluvial en Agde
- réduction des rejets d'émission de CO2 : tous les bus répondent à la norme « euro 5 »
- amélioration de l'accessibilité à travers le schéma directeur en cours d'élaboration
- favoriser l'accès aux transports publics avec une offre tarifaire adaptée.

L'élaboration du Plan Climat Energie Territoire :

Le PCET est un document de référence et de planification qui permet de contribuer à l'échelle d'un territoire à la lutte contre le changement climatique. Il constitue le « volet énergie » d'un projet de développement durable et d'un « agenda 21 ».

Le PCET propose, à partir d'un diagnostic des émissions de Gaz à Effet de Serre et du degré de vulnérabilité du territoire des mesures de réduction des émissions ainsi que d'adaptation aux effets prévisibles du changement climatique, dans le cadre de l'exercice de ses compétences et de son fonctionnement.

Il est prévu dans le cadre de la programmation budgétaire 2013 de bénéficier de l'accompagnement d'un Bureau d'études spécialisé sur une durée de 18 mois :

- diagnostic des émissions de GES dans le cadre du fonctionnement de la collectivité et de l'exercice de ses compétences, « bilan carbone » et du degré de vulnérabilité du territoire aux effets prévisibles du changement climatique.
- formalisation du profil énergie du territoire et détermination d'objectifs d'atténuation et d'adaptation, élaboration d'une stratégie climat du territoire Hérault Méditerranée.
- construction d'un plan d'actions en réponse à ces objectifs sur 5 ans afin d'adapter les politiques publiques.

Il aurait été judicieux de mutualiser les moyens entre les différentes collectivités (Région, Département et agglomération) mais la Loi demande que chaque institution lance son PCET.

Pour rappel les objectifs de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont :

- d'identifier les leviers d'action pour préparer le territoire aux effets prévisibles du changement climatique
- de définir une stratégie climat comme volet énergie de son projet de territoire
- traduire ou faire émerger une dynamique de mobilisation des services au changement climatique
- apporter la contrepartie « développement durable » attendue par les partenaires institutionnels.

Monsieur le Président est assez serein car il n'y pas beaucoup d'entreprises très polluantes sur le territoire. Cette obligation est nécessaire pour informer les populations du risque ou pas qu'elles encourent à respirer l'air de la Communauté d'agglomération.

De plus, il serait intéressant également de connaître le volet tri sélectif qui a permis de faire baisser le tonnage de déchets ménagers et ultimes ainsi que les déchets verts afin de communiquer globalement à la presse les objectifs de la Communauté d'agglomération et du SMICTOM de Pézenas-Agde en la matière.

FINANCES

N°1.→ PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LA SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA CAHM :

Monsieur le Président expose le contexte réglementaire :

- vu le Décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 », publié le 19 juin 2011,
- vu que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants sont soumis depuis 2012 à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation en matière de développement durable.
- vu que ce rapport porte sur un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, sur un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par cette collectivité sur son territoire, ainsi que sur l'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes,
- considérant qu'une délibération doit être annexée au budget attestant qu'une présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable a été réalisée auprès de l'Assemblée délibérante.

Monsieur le Président précise qu'il convient de dresser un bilan des actions d'investissement et de fonctionnement de notre Etablissement en référence à :

- la Stratégie Nationale de Développement Durable, architecture commune aux acteurs publics et privés de la Nation qui permet de structurer les projets en prenant en compte les enjeux du développement durable
- au Cadre de Référence National qui vise à faciliter la mise en place des projets territoriaux de développement durable et les plans d'actions type Agenda 21.

L'objectif de développement durable doit répondre, de façon concomitante et cohérente, aux cinq finalités définies par la Loi :

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
3. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,

4. Epanouissement de tous les êtres humains,
5. Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables,

Les outils mis à disposition pour l'élaboration sont les suivants :

- La transversalité : lecture des projets sous les trois aspects du développement durable
- La participation : élus et population
- L'évaluation : outil de mesure des effets et d'aide à la décision
- Le pilotage : administratif et politique indispensable, les modes de gouvernance
- La stratégie d'amélioration continue : nécessité de réaliser un état des lieux préalable pour s'inscrire dans une dynamique.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil communautaire le rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (*rapport transmis aux Elus en annexe à la convocation*).

Où l'exposé de son Président,

⇒ Le Conseil communautaire

- **PREND ACTE** du rapport annuel sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable de la CAHM et *joint en annexe* à la présente délibération.

FINANCES

↳ La deuxième question est importante, également, puisqu'il s'agit du Débat d'Orientation Budgétaire sur lequel **monsieur le Président** apporte les commentaires suivants :

- ✓ dans le cadre de l'association des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics, l'enveloppe des concours financiers de l'Etat est stabilisée en valeur en 2013 (repli en euros constants) et devrait diminuer de 750 M€ en 2014 et en 2015.
- ✓ en conséquence, certaines dotations de compensation versées par l'Etat vont continuer à diminuer.
- ✓ revalorisation forfaitaire de + 1,8% des valeurs locatives cadastrales pour l'ensemble des immeubles (non bâtis, bâtis, dont bâtis industriels), comme en 2012, pour tenir compte de l'inflation prévisionnelle d'où une incidence positive sur la Taxe d'habitation que perçoit la Communauté d'agglomération.
- ✓ montée en puissance de la péréquation, et notamment de la péréquation horizontale avec le Fonds national de Péréquation des ressources fiscales Intercommunales et Communales (FPIC) de 360 M€ en 2013 (contre 150 M€ en 2012), 570 M€ en 2014, 780 M€ en 2015, pour atteindre plus d'un milliard d'euros en 2016. Le principe est de réduire les inégalités de ressources entre collectivités et de prélever une partie des ressources de certains ensembles intercommunaux « favorisés » pour la reverser à des ensembles intercommunaux « moins favorisés ». Notre territoire est bénéficiaire de ce fonds.
- ✓ répartition FPIC 2012 sur notre territoire : CAHM : 121 206 € - communes : 440 662 €
La loi de finances pour 2013 a prévu une répartition de droit (tant pour les prélèvements que pour les attributions) en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscale (et non plus du potentiel fiscal agrégé), avec une répartition communale en fonction du potentiel financier et des populations des communes. L'attribution estimée pour 2013 est de 459 000 €.

Situation financière de la CAHM :

- Evolution de notre Dotation Globale de Fonctionnement :
Heureusement que la dotation d'intercommunalité est dynamique : 72,32 € par habitant en 2012 (dotation par habitant identique à 2011).
- Evolution de notre fonctionnement :
Un effort budgétaire doit être poursuivi pour l'année 2013 pour limiter l'évolution des charges de fonctionnement au moins maintenir le parallélisme des courbes c'est-à-dire que nos recettes qui sont dynamiques et nos dépenses qui continuent à évoluer car les besoins sur le territoire sont toujours là ne se croisent pas.
- Investissement et dette :
Le niveau d'investissement devra rester très raisonnable en 2013 : le pic d'investissement du à la création du Centre aquatique de l'Archipel et de la réhabilitation du théâtre de Pézenas est passé.
Dans le cadre du ratio de solvabilité dont le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette avec l'autofinancement ne doit pas dépasser la barre des 8 ans : programmer un niveau d'investissements compris entre 7 et 9 millions d'euros qui seront arbitrés au prochain Bureau communautaire.
Le stock de dette est de 18 millions d'euros il faudrait 6,2 ans pour rembourser la dette avec l'autofinancement dégagé, ce qui est un ratio satisfaisant qu'il faut maintenir. Il faut se montrer raisonnable et revenir à un investissement classique de la Communauté d'agglomération qui a investi au plus fort de l'année 2011, 17 millions d'euros.

Orientation pour 2013 :

- contenir les charges de fonctionnement pour garder un niveau d'autofinancement satisfaisant
 - maintenir l'évolution dynamique des bases fiscales, grâce à l'attractivité de notre territoire et donc à l'augmentation de notre population :
 - ↳ Taxe d'habitation : + 4,3 % (permet mécaniquement sans augmenter le taux de cette taxe de bénéficier de 4,3 % supplémentaire).
 - ↳ et de la même manière pour la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères : + 2,5 %
 - ↳ Cotisation Foncière des Entreprises : + 1,8 %
 - continuer à équiper notre territoire avec des projets participant à son développement durable, à son attractivité et à la qualité de son cadre de vie tout en contenant la dette intercommunale
- Monsieur le Président propose donc de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2013

Après avoir vu les éléments de cadrage financier, monsieur le Président aborde les principaux projets de l'année 2013.

Grands projets envisagés pour 2013 :

Surtout continuer à faire bénéficier à chaque commune des mêmes prestations, ferment de l'union entre les communes, en matière de services (la propreté-voirie, les espaces verts, la lecture publique) et pour ce faire continuer à acquérir du matériel performant et être à la fois plus dans le développement durable et la solidarité.

- Le développement économique pour l'emploi à travers ses parcs d'activités économiques qui assure un emploi à l'année et pas uniquement estival :
 - ↳ projet Hélios sur le site de « La Capucière » à Bessan (approbation du dossier de réalisation en milieu d'année)
 - ↳ la phase d'étude pour le PAEHM « Jacques Coeur » à Montagnac
 - ↳ la fin de la commercialisation du PAEHM « La Crouzette » à Saint-Thibéry
 - ↳ l'ouverture de la commercialisation du PAEHM « L'Audacieux » à Florensac

sont d'autant de projets qui vont nous préoccuper tout au long de l'année 2013
- Un territoire qui se structure et se modernise :
 - ↳ une action d'oenotourisme beaucoup plus prégnante au-delà de VINOCAP qui est une action qui vise véritablement à engager chaque viticulteur et chaque vigneron qui le souhaitera à participer à l'essor touristique du territoire pour qu'il n'y ait pas que le littoral qui profite du tourisme. Le but étant de créer un territoire véritablement attractif avec une belle route des vins qui s'impliquent et qui donnent le même message.
 - ↳ le port fluvial : les Voies navigables de France se montrent très engagées sur ce projet et vont lancer une Délégation de Service Public. Il faudra très certainement que la CAHM trouve le financement pour créer l'accès à ce port fluvial qui sera à terme le plus grand sur le Canal du Midi (156 amarrages de bateaux).
Monsieur le Président rappelle qu'il va y avoir un abattage massif de platanes qui souffrent du champignon le « chancre coloré » en particulier sur Agde cette année (1 300 platanes sont concernés). A terme d'autres essences seront replantées qui auront la même envergure que le platane.
 - ↳ le Réseau Très Haut Débit en fibre optique sur le territoire de la CAHM
- Favoriser le parcours résidentiel et le logement pour tous :
 - ↳ Parc privé : aides à la rénovation des habitats, des façades, à l'amélioration thermique des habitations.
 - ↳ Parc public : soutien à la production de logements en accession sociale à la propriété ou à la location.
Permettre à nos concitoyens de ne pas être figés dans un type de logement mais déjà d'avoir accès à un logement et de pouvoir accéder à mieux.
- La protection des espaces naturels et mise en valeur de l'environnement :
 - ↳ les sites NATURA 200
 - ↳ la fin de la protection de la plage du Grau d'Agde (les deux derniers brise-lames vont se terminer dans deux mois) et nous aurons fini de protéger les 14 kilomètres de plage d'Agde.
 - ↳ la protection de la côte Ouest de Vias pour laquelle le sous-préfet est très engagé et où nous attendons les résultats des négociations entre la SAFER et les propriétaires des terrains nécessaires à la protection de ce trait de côte.
- Mise en valeur de notre patrimoine et des cœurs de villages :
 - ↳ le château Laurens à Agde
 - ↳ la mise en valeur des cœurs de villages : c'est l'aide que la CAHM apporte à l'embellissement des communes et qui participe aussi à l'attractivité touristique de l'ensemble du territoire.
 - ↳ L'Abbatiale de Saint-Thibéry sur laquelle la CAHM a presque fini les acquisitions et va pouvoir ainsi lancer une étude avec des économistes pour voir les destinations qui pourront être données à cet édifice.
De la même manière que pour le château de Castelnaud de Guers pour lequel un repreneur s'engage à créer des chambres d'hôtes, un restaurant Bio dans un esprit de rénovation de tout un village en contribuant à son dynamisme.

En conclusion, continuer à développer nos forces en n'augmentant pas les impôts et continuer à avoir une gestion où le rythme d'évolution des dépenses de fonctionnement ne dépasse par celui des recettes.

↳ **Monsieur le Maire de VIAS** demande une précision au niveau de l'endettement et que faut-il comprendre des termes employés : « Un emprunt de 5 500 000 € a été mobilisé en 2012 pour financer les investissements. Avec le resserrement de l'offre bancaire en raison notamment des nouvelles normes Bâle III, la CAHM a obtenu une offre de prêt en début d'année qu'elle a mobilisée pour ne pas prendre le risque de manquer de financements ».

Monsieur le Président indique que c'est une mesure de prudence c'est-à-dire un moyen de mobiliser en amont la totalité des emprunts et de les utiliser que si la structure en a besoin afin de bénéficier des meilleures conditions (un bon niveau de prêt a ainsi été obtenu). Cela ne veut en aucun cas signifier que tout l'emprunt sera utilisé.

N°2. → DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2013 :

Texte :

« Sur la base du rapport initial transmis à tous les Elus en même temps que la convocation, **monsieur le Président** expose que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), rendu obligatoire par la loi (art. L 2312-1 du C.G.C.T.) pour les communes de plus de 3 500 habitants, doit également être organisé dans les groupements intercommunaux comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Ce débat doit faire l'objet d'une délibération distincte de l'assemblée, non obligatoirement soumise au vote, puisque la délibération a simplement pour objet de prendre acte de la tenue du débat et de permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi.

Le D.O.B. représente une étape importante du processus budgétaire et doit permettre d'informer les élus sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et sur les priorités envisagées, afin d'éclairer leurs choix lors du vote du Budget Primitif devant être voté le 25 mars 2013).

Le présent rapport vise à éclairer la discussion sur les orientations budgétaires 2013. Il présente les principales perspectives économiques pour l'année 2013 (I), les dispositions relatives aux collectivités locales de la loi de finances 2013 (II) avant de resituer la situation financière de notre structure (III), et enfin évoquer les orientations 2013-2015 (IV).

I – Aperçu de l'environnement économique pour l'année 2013 :

Dans un contexte toujours dominé par l'incertitude générée par la crise des dettes souveraines, une nouvelle contraction du PIB est attendue en zone euro en 2013.

En France, on observerait une reprise modeste de la croissance. La consommation des ménages français progresserait faiblement (+ 0,3 %) après une phase de stagnation en 2012, sous l'effet notamment d'un léger repli du taux d'épargne des ménages et d'une quasi-stabilisation de l'évolution du pouvoir d'achat. Cette reprise reste néanmoins conditionnée à l'amélioration du marché de l'emploi.

Le Gouvernement s'est engagé à ramener le déficit de l'ensemble des administrations publiques de 4,5 à 3 % du PIB (limite fixée par le critère de Maastricht). A partir de 2014, les collectivités locales devraient être associées à l'effort de redressement des comptes publics dans le cadre d'un pacte de confiance et de solidarité.

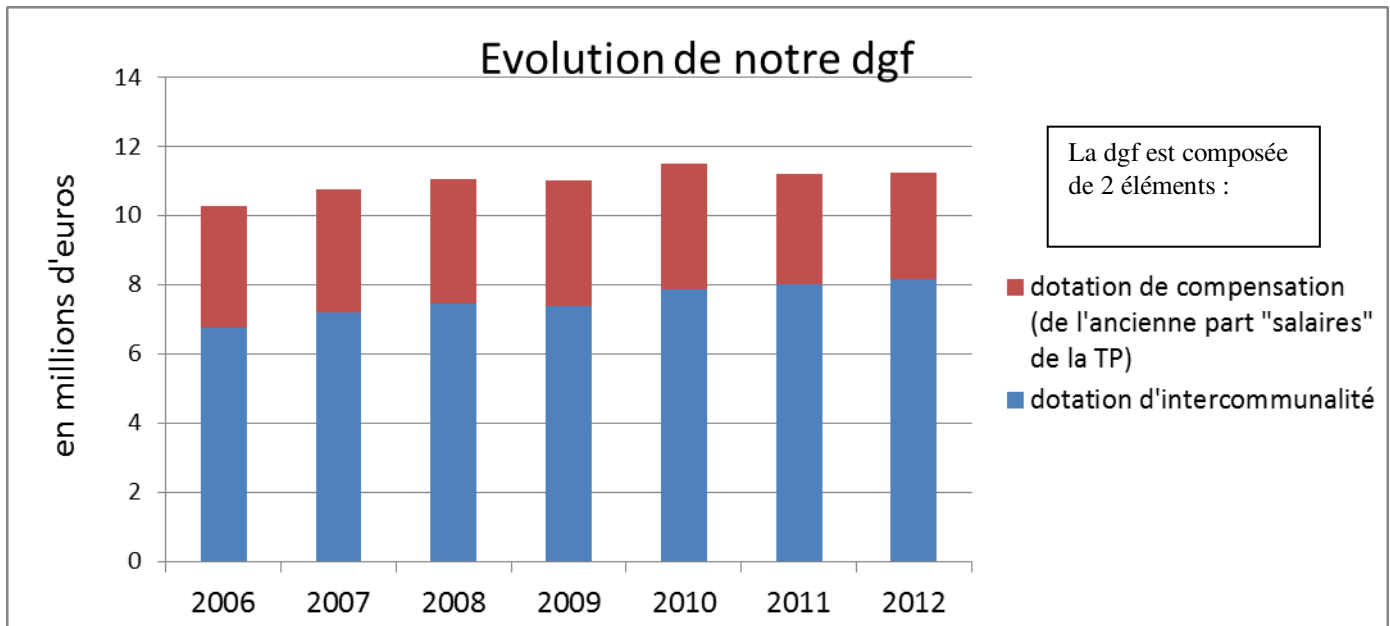
II – La Loi de finances 2013 : dispositions relatives aux collectivités locales :

Vers une baisse des dotations :

Dans le cadre de l'association des collectivités locales à l'effort de redressement, l'enveloppe des concours financiers de l'Etat stabilisée en valeur en 2013 devrait diminuer de 750 millions d'euros en 2014 et 2015.

La loi de finances 2013 reconduit le gel des dotations de l'Etat pour 2013. Il confirme la stabilisation de « l'enveloppe normée » en 2013, avant une baisse prévue pour 2014 et 2015.

Pour mémoire, évolution de notre dotation globale de fonctionnement :



Du fait de l'attractivité de notre territoire, une augmentation de 939 habitants (en population totale) est constatée en 2013 par rapport à l'année 2012, ce qui devrait permettre de maintenir la dotation d'intercommunalité à un niveau équivalent à 2012, soit environ 72 € par habitant (en population DGF).

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives :

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives d'imposition sera identique à celui de 2012, soit + 1,8 % pour l'ensemble des immeubles (non bâtis, bâtis, dont bâtis industriels), correspondant au taux prévisionnel d'inflation. Il est à noter que la méthode de révision des valeurs locatives est désormais validée, et que la 2^{ème} loi de finances rectificative de 2012 a repoussé en 2015 la réforme des valeurs locatives cadastrales des immeubles industriels et commerciaux.

Montée en puissance de la péréquation :

Après deux années consacrées à la mise en œuvre de la réforme fiscale (2010 et 2011), une montée en puissance de la péréquation horizontale, démarrée en 2012, sera observée. En effet, elle se renforce avec un Fonds de Péréquation des ressources Communales et Intercommunales (FPIC) prévu à 150 M€ en 2012, 360 M€ à 2013, 570 M€ en 2014, 780 M€ en 2015 pour atteindre plus d'1 milliard d'euros en 2016 (soit 2 % des recettes fiscales des communes et EPCI).

Rappelons qu'en 2012 (année de création de ce dispositif), notre agglomération a été bénéficiaire de ce fonds pour un montant total de 561 868 €, dont 121 206 € pour la CAHM.

III- SITUATION FINANCIERE DE L'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE :

L'exercice 2012 est en cours de clôture, les chiffres donnés ci-après sont donc susceptibles d'être légèrement corrigés.

Le « panier » des recettes fiscales de la CAHM comprend depuis 2011 les taxes, impositions et cotisations suivantes, avec les montants¹ indiqués pour l'année 2012 :

¹ : chiffres hors rôles complémentaires et supplémentaires, qui se sont élevés à 615 474 €

↳ Les impôts des entreprises :

La Cotisation Foncière des Entreprises (7 687 059 €), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (2 416 047 €), ces deux éléments constituant la Contribution Economique Territoriale (CET), l'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (329 531 €), et la Taxe sur les Surfaces Commerciales (1 020 142 €).

Le total de ces recettes représente 19,7% des recettes réelles² de l'année.

↳ Les impôts ménages :

La Taxe d'Habitation (15 754 402 €), la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (16 642 472 €), la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties et la Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (369 589 €).

Le total de ces recettes représente 56,3% des recettes réelles² de l'année.

Sur les 16 642 472 € de TEOM perçus en 2012, le reversement au SICTOM de la Région de Pézenas pour effectuer le service de collecte et de traitement des ordures ménagères a été de 15 067 360,50 €. La différence permet à la CAHM de financer en direct le service d'enlèvement des encombrants et collecte des cartons, prestation qu'elle a reprise depuis le 1^{er} juillet 2011.

Chiffres clés³ 2012 du budget principal :

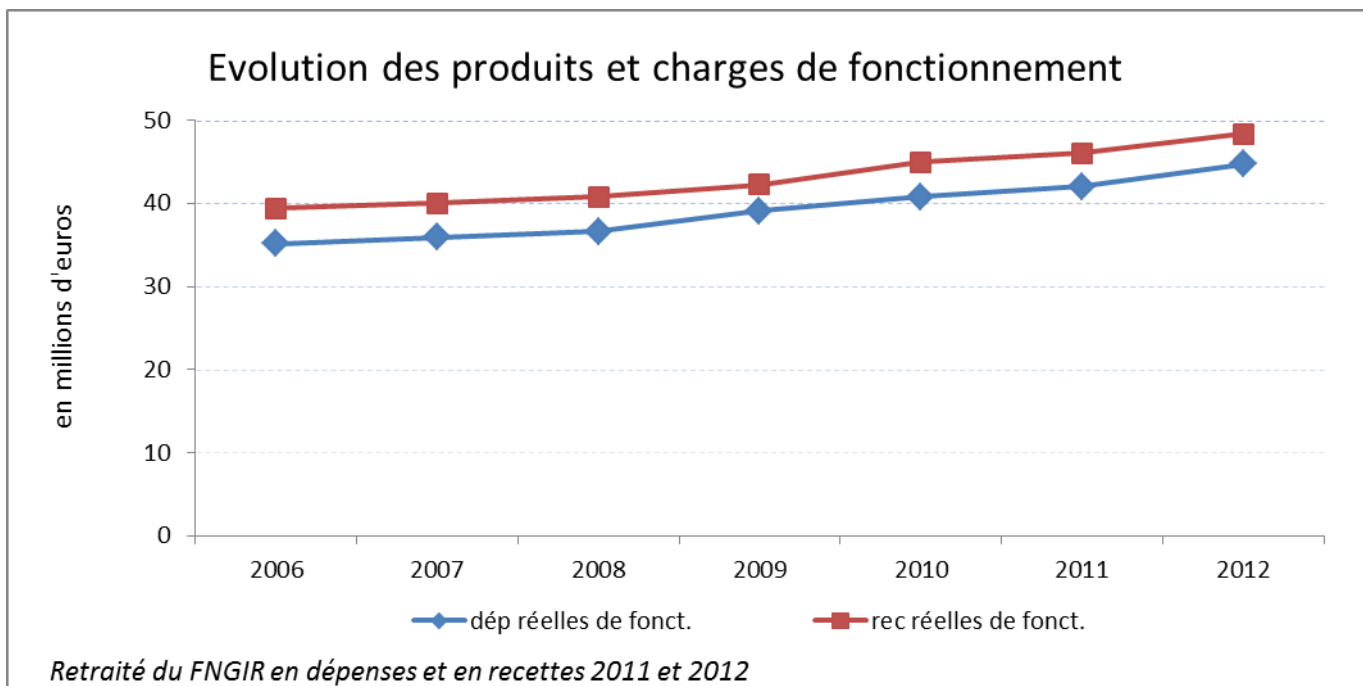
Charges réelles de fonctionnement =

44 739 357,24 € 2011 : 42 043 463,38 € variation : + 6,4 %

dont charges de personnel = 13 236 370,73 € (2011 : 12 177 320 € / 2010 : 11 127 849 €)

Recettes réelles de fonctionnement =

48 338 543,06 € 2011 : 46 015 552,27 € variation : + 5 %



Depuis plusieurs années, les taux d'imposition votés par les élus communautaires sont inchangés. L'objectif est de maintenir cette stabilité de taux en 2013. Il faudra aussi être vigilant sur les équipements construits, ou à venir, qui créent des dépenses de fonctionnement nouvelles pour la CAHM. Un effort doit être poursuivi pour rechercher toutes les économies sur les charges de fonctionnement de façon à limiter leur évolution.

² : recettes réelles de fonctionnement, y compris le FNGIR

³ : montants des dépenses et recettes réelles de fonctionnement, déduction faite du FNGIR

Dépenses d'équipement = 10 453 552,63 €

(2011 : 17 763 022,10 € / 2010 : 11 532 743,02 € / 2009 : 6 175 575,18 €) : elles ont connu en 2011 un bond significatif, notamment avec le chantier du centre aquatique. Le taux de réalisation se maintient en 2012 à un niveau de 74,5% (75% en 2011). Elles représentent 92,60 € par habitant (pop. dgf).

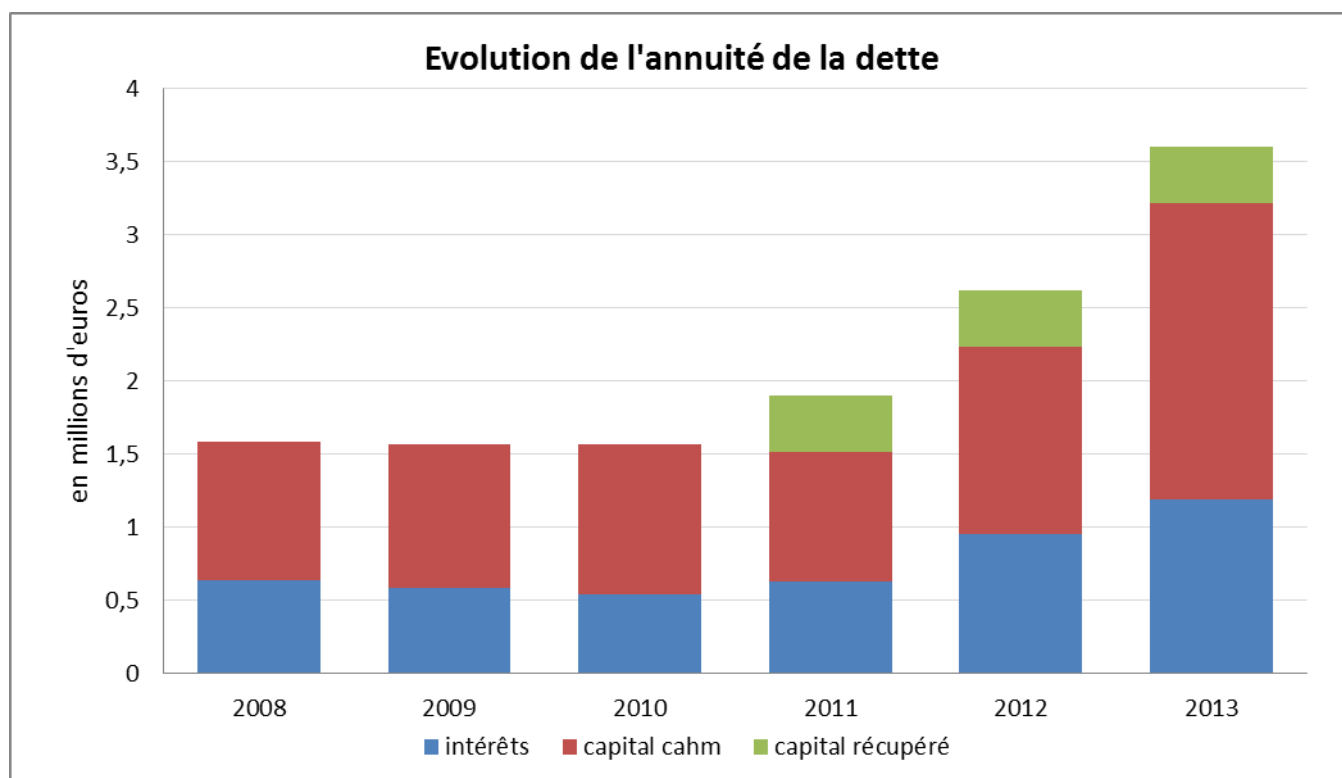
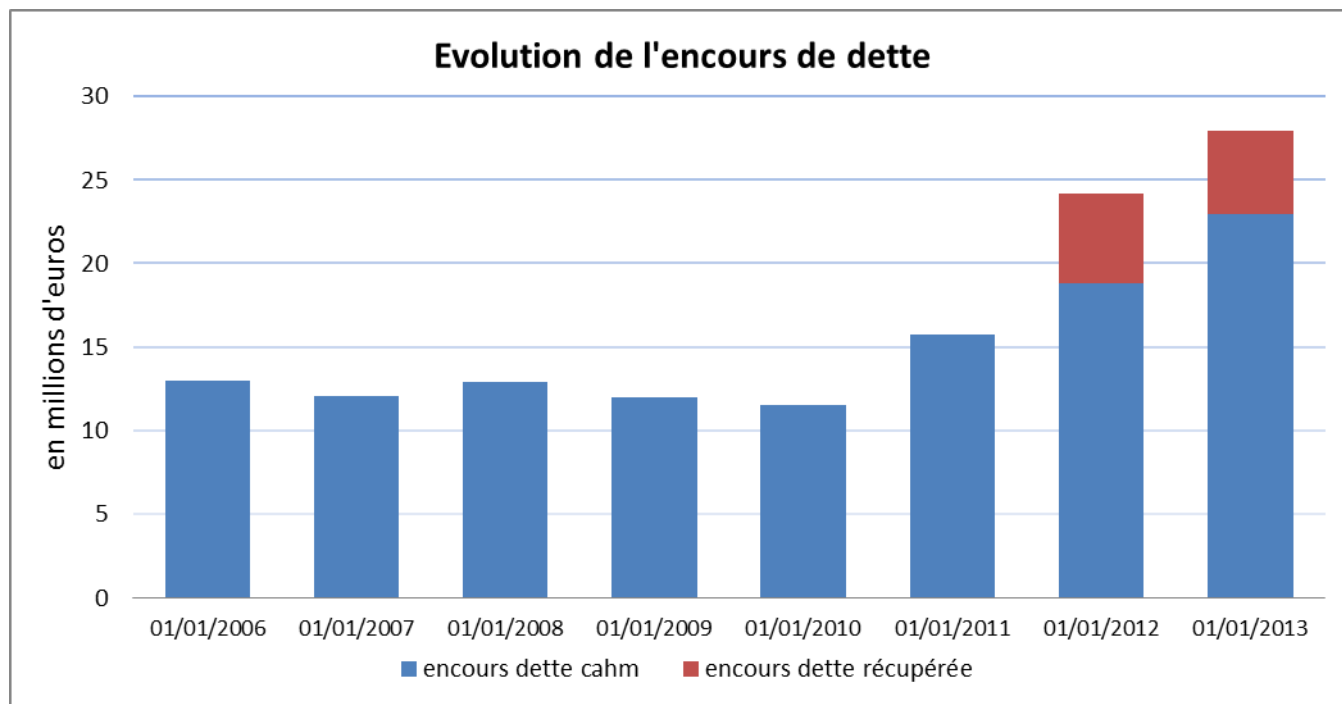
Encours de la dette au 31/12/2012 = 27 939 264,63 €

(2011 : 24 209 979 € / 2010 : 15 780 767,96 € / 2009 : 11 505 635,81 €).

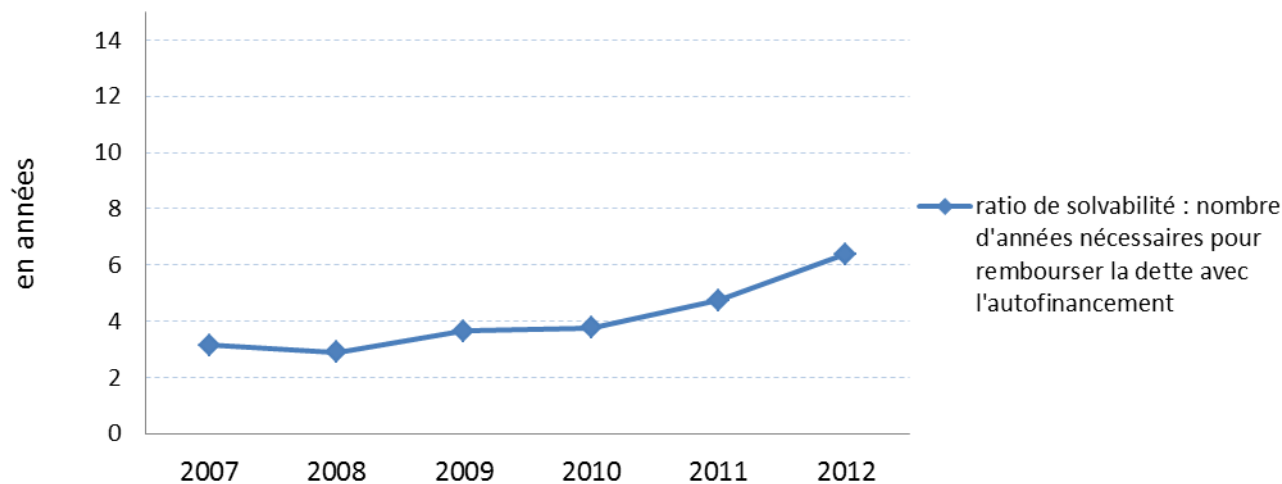
Une part de cet encours (5M€) est de la dette récupérable sur la Commune d'Agde pour le centre aquatique. Le stock de dette net ressort donc à 23 M€.

Un emprunt de 5 500 000 € a été mobilisé en 2012 pour financer les investissements. Avec le resserrement de l'offre bancaire en raison notamment des nouvelles normes Bâle III, la CAHM a obtenu une offre de prêt en début d'année qu'elle a mobilisée pour ne pas prendre le risque de manquer de financements.

Ces difficultés à mobiliser de l'emprunt obligent les collectivités à prioriser encore plus les investissements. Ainsi, pour 2013 et 2014, il faudra limiter le plus possible le recours à l'emprunt.

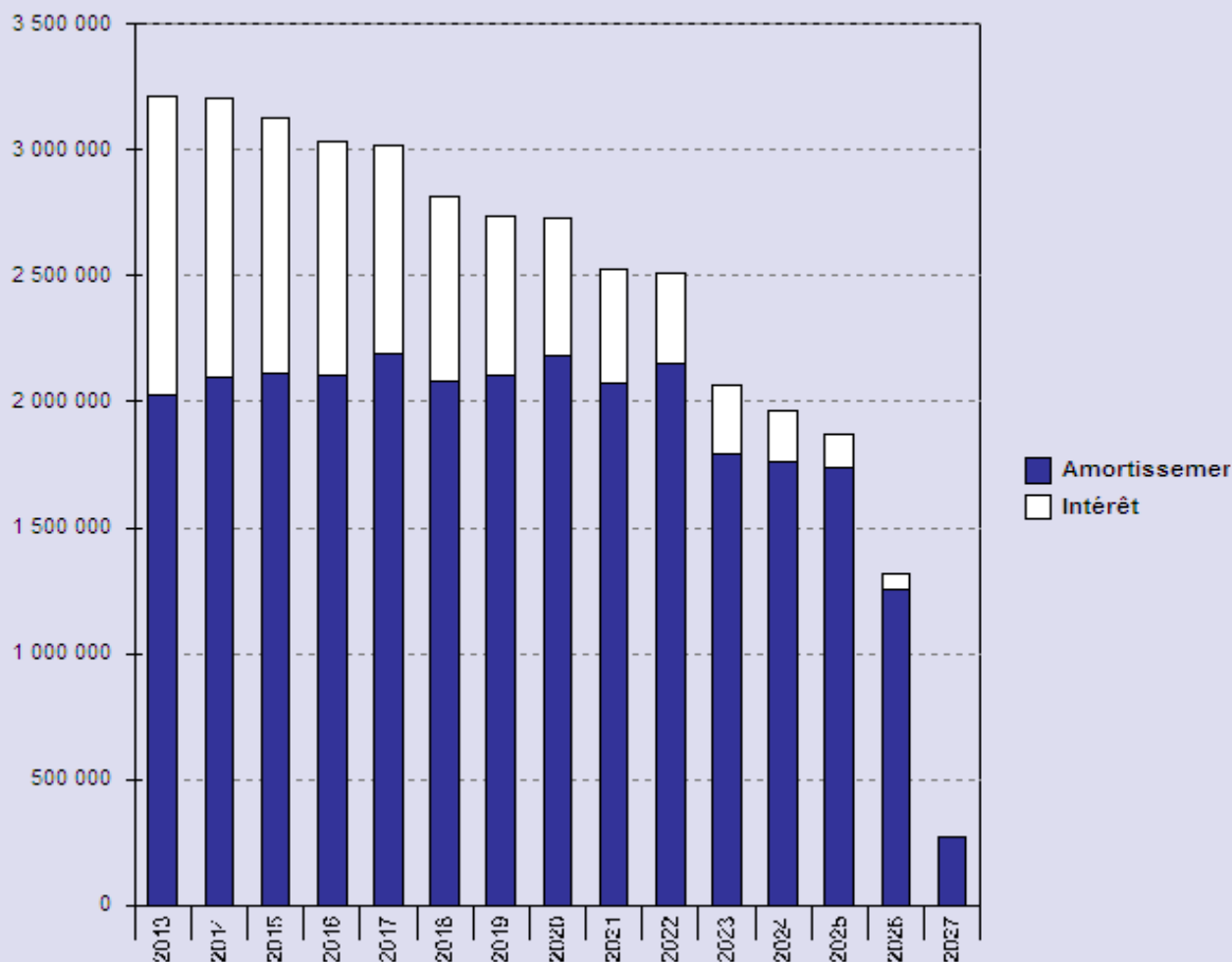


ratio de solvabilité



Le ratio de désendettement a augmenté à partir de 2010 du fait de la réalisation d'équipements phares pour notre territoire. Après la réalisation d'importants équipements ces dernières années, la CAHM est consciente qu'il va être nécessaire de réduire le volume des investissements. En effet, la collectivité a eu recours à l'emprunt de façon importante en 2011 et 2012, et doit, comme cela était prévu dans sa prospective, réduire ses investissements pour retrouver des marges de manœuvre.

Tableau d'amortissement prévisionnel



Copyright © Sage Loan

IV – ORIENTATIONS 2013 - 2015

Dans la situation contrainte des finances publiques que l'on connaît aujourd'hui, il est nécessaire que le budget 2013 soit élaboré dans une optimisation budgétaire, c'est-à-dire avec une utilisation parcimonieuse des deniers publics.

Dans ce contexte, notre agglomération va poursuivre sa gestion éclairée de ses équilibres financiers avec deux objectifs essentiels :

- ↳ Tout mettre en œuvre pour réduire et contenir les charges de fonctionnement de façon à garder un niveau d'autofinancement satisfaisant nécessaire au maintien d'investissements priorités, tout en contenant strictement la dette intercommunale.
- ↳ Programmer un niveau d'investissements compris entre 7 et 9 M€ pour continuer à équiper le territoire.

Nous bénéficions d'une évolution dynamique des bases fiscales, due à l'attractivité de notre territoire et donc à l'augmentation de notre population. A ce titre, la prospective 2013-2015 de la CAHM a été construite avec les évolutions nominales de bases suivantes :

Bases ménages : TH : + 4,3%, TEOM : + 2 %, FB : + 2,8 %, FNB : stable.

Bases entreprises : TASCOM : + 2 %, CFE/IFER : + 1,8 %, CVAE : + 1 %.

Avec la seule augmentation des bases, la CAHM augmente ses recettes, ce qui permet de ne pas alourdir les charges sur les contribuables.

Ainsi, la CAHM n'augmentera pas ses taux d'imposition en 2013

(CFE = 33,40% ; TEOM = 15,44% ; TH = 10,88% ; VT = 0,8%). Seul le coefficient de la Taxe sur les Surfaces Commerciales est porté de 1,05 en 2012 à 1,10 à compter de 2013 (délibération du 24 septembre 2012).

La volonté des élus de la CAHM est de continuer à investir pour rester dans une dynamique de création d'emplois, et de développement cohérent et durable pour notre territoire, sans contraindre les élus de demain dans de nouveaux programmes pluriannuels trop lourds.

Grands projets et objectifs prioritaires envisagés

Le développement économique pour l'emploi reste en 2013 un axe majeur qui mobilise l'énergie de l'agglomération en lien avec les partenaires économiques :

Bénéficiant du plus fort taux de croissance démographique national ainsi que d'une situation privilégiée de carrefour des flux A9 / A75, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a initié le développement du Parc d'Activités Economiques « HELIOS » sur le site « La Capucière » à Bessan (35 hectares environ). Cette nouvelle offre de foncier économique sous forme de Z.A.C. en sortie n° 34 de l'autoroute A9 « Agde / Bessan » sera une véritable « porte d'entrée » du territoire qui répondra aux besoins des entreprises et de leurs salariés, des populations locales et touristiques et devrait s'imposer comme la vitrine économique et identitaire du territoire. La programmation économique découpée en macro-lots combinera fonctionnalité et qualité de vie : pépinière d'entreprises, restauration, hôtellerie, commerce et halles du terroir, activités de production, tertiaire et services interentreprises.

Les travaux d'aménagement débuteront au second semestre 2013, et la livraison de l'ensemble immobilier économique s'étalera de 2015 à 2016, avec, à terme, 650 à 800 emplois créés sur ce nouveau parc d'activités.

Les autres PAEHM :

- Le « Puech » à Portiragnes : continuation de la commercialisation (5 ha).
- La « Crouzette » à St-Thibéry : fin de commercialisation avec la vente du dernier lot en décembre 2012. La clôture de ce budget interviendra l'année prochaine (13 ha).
- « L'Audacieux » à Florensac : l'aménagement de ce parc touche à sa fin et la commercialisation est ouverte (3 ha).
- « Les Roches Bleues » à St-Thibéry : phase d'études pour la création de cette nouvelle plateforme multimodale sur le site de la carrière (30 ha).
- « La Méditerranéenne » : projet à construire dans le cadre d'une réflexion urbaine sur l'ensemble du quartier.
- « Le Roubié » à Pinet : phase de négociations avec les propriétaires pour la création de ce parc (5ha).
- « Jacques Cœur » à Montagnac : phase d'études pour ce parc qui sera une vitrine sur la RD613 assurant la communication entre l'A75 et le Bassin de Thau (35 ha) (desserte par la déviation que doit construire le Département de l'Hérault).

Parallèlement, la CAHM renforce ses services offerts aux entreprises installées ou nouvelles (accès aux aides, accompagnement en matière de formation...) pour faciliter leur développement et donc soutenir l'emploi.

Le réseau très haut débit en fibre optique : afin de suivre une stratégie d'aménagement numérique la plus performante possible et de constituer une offre attractive aux entreprises et à l'accueil d'une population dynamique, les élus de l'agglomération ont décidé de réaliser un schéma directeur numérique visant la construction d'un réseau Très Haut Débit sur le territoire.

Projet global de plus de 5 M€ devant se dérouler de 2013 à fin 2015, avec un 1^{er} volet en 2013 d'environ 2 M€.

Enotourisme : notre territoire jouit d'une histoire et d'un patrimoine d'une grande richesse bénéficiant d'une forte identité et d'une reconnaissance nationale voire internationale (*Canal du Midi, Ephèbe d'Agde, Via Domitia, Pézenas ...*). Ainsi, afin de créer une offre touristique complémentaire et de soutenir l'économie viticole, des projets alliant vin et patrimoine vont être menés. Les premiers verront le jour dès 2013 et permettront de réaliser des travaux d'aménagement de plus de 200 000 € sur le local de Montagnac et d'installer des équipements dans les sites d'Agde, Cap d'Agde et Pézenas en vue de la présentation d'expositions dédiées à l'histoire de la vigne et du vin.

Les travaux de protection de la plage du Grau d'Agde : plus de 2,3 M€ d'€ seront investis en 2013 pour les travaux de réalisation des brises lames et des apports de sable qui seront renforcés en fin d'année grâce au dragage de l'embouchure de l'Hérault. Il est important de noter que ce projet sera subventionné à 78%.

Vias Ouest : dans le cadre de l'appel à projet national et pour relocaliser les biens et les personnes en situation de risque, lutter contre la submersion marine, l'érosion et les inondations, il est nécessaire d'engager pour 2013 et 2014 les études préparatoires, l'analyse sociale des populations présentes, les études économiques et la maîtrise d'œuvre d'aménagement. Cela débouchera sur d'importants travaux qui s'étaleront sur une dizaine d'années. Parallèlement, le cordon dunaire serait reconstruit, sous réserve de la maîtrise foncière et de la ressource en sable ; cette première tranche de travaux devrait être programmée de décembre 2013 à juin 2014, avec un taux de subvention de 60 à 70%.

Circuit des Belvédères : ce circuit consiste à repérer des points hauts du territoire mettant en évidence des paysages remarquables du territoire de l'agglomération, et à y installer des tables de lecture du paysage. 18 sites ont été prévus, et à ce jour, 7 sites ont été réalisés et 5 sites sont en cours de finalisation, ce qui représente aujourd'hui 20 tables de lecture du paysage. Fin 2013, début 2014, les 6 derniers sites devraient être équipés.

Le Château Laurens à Agde : le programme de restauration de cet édifice continue en 2013 avec la restauration intérieure du Salon de Musique et l'étude avant-projet sommaire pour les « petits appartements ». L'étude du projet culturel est aussi engagée sous maîtrise d'ouvrage de la ville d'Agde. De plus, ce projet s'inscrit dans un projet d'aménagement d'ensemble d'un secteur géographique composé du château Laurens, du port fluvial, de l'hôtel Riquet, de la zone de la Méditerranéenne mais aussi du centre ancien.

Le Port fluvial : patrimoine de l'Unesco, le Canal du midi est un site exceptionnel attractif pour le tourisme nautique. Par le fait de cet engouement auprès d'une clientèle Européenne et de la richesse patrimoniale à valoriser, il est nécessaire de proposer des équipements d'accueil de qualité et de créer un véritable pôle nautique intercommunal et diversifié qui relie la mer, le fleuve, le Canal du Midi et l'étang de Thau. Dans ce cadre, des aménagements vont être entrepris, à savoir, principalement une réhabilitation des quais, une augmentation du nombre d'anneaux, une requalification de l'entrée de ville (RD13) avec un accès sécurisé et des parkings, complétés par la création d'un parc paysager. Les études réglementaires et l'avant-projet sommaire vont être menés en 2013 en lien étroit avec Voie Navigable de France, avec une première tranche des travaux dès 2014.

L'abbatiale à Saint-Thibéry. Ce projet démarré en 2009 devrait voir se poursuivre en 2013 la phase des acquisitions préalables permettant la maîtrise foncière ; à ce jour, la ville de Saint-Thibéry maîtrise 5 biens, la CAHM 10, et il reste 4 biens à acquérir. Par suite, il sera entrepris une réflexion sur un projet global pour dynamiser le centre-ville, et une réhabilitation complète sera mise en œuvre.

Le Programme Local de l'Habitat Intercommunal : la CAHM agissant pour le compte de l'Etat pour l'attribution des aides à la pierre – la CAHM poursuivra son action en faveur de l'habitat, et plus particulièrement pour l'habitat aidé, dans le cadre de son nouveau Programme Local de l'Habitat Intercommunal (2012 / 2017). En mobilisant tous les acteurs et les dispositifs, l'agglomération – à travers les opérateurs HLM tels que Hérault Habitat, FDI, Arcade... – permet à des familles aux revenus modestes, à des jeunes qui veulent rester sur le territoire ou à des personnes âgées de louer, avec une perspective de parcours résidentiel, des logements de qualité à des niveaux de prix accessibles.

Concernant la production de logements locatifs sociaux du parc public, l'année 2012 a été une année record, puisqu'il y a eu 202 logements notifiés en 2012, après 100 logements notifiés en 2011 (et une moyenne annuelle de 90 logements financés de 2007 à 2011), pour un montant de travaux de 18 M€. Après un fort bilan 2012, nous prévoyons que l'année 2013 s'inscrive dans la continuité de cette montée en puissance.

De plus, la CAHM développe ses aides à la rénovation des habitats indignes ou dégradés pour les propriétaires bailleurs ou occupants dans les centres anciens. Son soutien à la rénovation des façades et à la réhabilitation des logements (amélioration thermique des habitations,...) est toujours au cœur de ses actions, puisque la CAHM a subventionné pour 79 545 € de rénovations façades et pour 179 930 € de réhabilitation de logements (dont le versement de 8 éco-primes de 500 € chacune permettant de compléter l'aide de l'Etat pour le programme « Habiter mieux »).

Par ailleurs, l'aide financière aux communes au titre du programme de **mises en valeur des cœurs de village** sera poursuivie avec les projets des communes de Caux, Florensac, Montagnac, Nézignan l'Evêque pour l'année 2013.

Après la construction de nouveaux bâtiments techniques, plus fonctionnels pour l'organisation du travail et l'amélioration des conditions de travail des agents, pour les unités espaces verts et propreté voirie basées au Centre technique des « Champs Blancs » à Agde, aux « Rodettes » à Pézenas, et une relocalisation du Centre technique de Vias au PAEHM de la Source, une réflexion se mettra en place autour de la **construction d'un Centre technique centre**.

De plus, comme chaque année, plus d'1 M€ seront investis en 2013 pour le renouvellement et la modernisation du parc de véhicules et engins destinés aux services des espaces verts et de la propreté voirie, afin d'adapter notre matériel aux nouvelles exigences du terrain, et de le rendre plus respectueux de l'environnement. En effet, ces services exerçant des missions de proximité aux citoyens, il est important de veiller à ce que le service rendu soit de la meilleure qualité possible.

ODYSSEA : le modèle ODYSSEA, en regroupant ces territoires de l'Arc méditerranéen et de l'Union des Ports pour la Méditerranée améliore la cohésion territoriale par la diversification des produits : mer, sport, tourisme, nautisme, rural et culturel. Ce projet réunit un partenariat dont les prérogatives politiques et stratégiques (Ministère, Régions, Collectivités) permettent de mettre en œuvre des actions structurantes et pérennes.

En s'engageant dans le projet ODYSSEA, la CAHM s'engage dans une démarche volontariste qui s'appuie sur sa capacité à dynamiser l'ensemble des acteurs des filières éco-touristiques, culturelles, agricoles, viticoles autour d'un projet transversal territorial, structurel et durable.

Pour ce qui concerne les actions de la Communauté d'Agglomération Hérault-Méditerranée, il s'agira dans un premier temps, de présenter aux financeurs européens, régionaux et départementaux les opérations suivantes : le port fluvial et le canal du midi, les circuits patrimoniaux avec les tables de lecture, le château Laurens (son étude), la maison de la nature, et l'œnotourisme.

Les objectifs sont donc doubles : moderniser un territoire par la compétitivité tout en préservant l'environnement. Notre projet global pour les opérations pluriannuelles citées ci-dessus représentent un montant estimatif d'opérations de 5,9 M€ pour les années 2013 à 2015.

En conclusion, dans un cadre budgétaire maîtrisé, l'agglomération continue à investir pour le développement de notre territoire, en s'appuyant sur ses atouts que sont le tourisme, le patrimoine et la viticulture. Elle poursuit également ses efforts pour des services de proximité toujours plus qualitatifs, le tout avec une fiscalité à taux inchangés ».

Oui l'exposé de son Président,

⇒ Le Conseil communautaire

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2013, conformément aux règles légales en vigueur.

N°3. → EXERCICE 2013 - MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2013 DU BUDGET PRINCIPAL : modification de la délibération du 17 décembre 2012

Monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information rappelle que par délibération du 17 décembre 2012, le Conseil communautaire a autorisé monsieur le Président à engager, liquider et mandater diverses dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif 2013 du Budget principal (pour un total de 2 715 000 €). Afin qu'il n'y ait pas, entre le 1^{er} janvier 2013 et la date du vote du Budget Primitif (25 mars 2013), une rupture dans les engagements et les paiements des dépenses d'investissement, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de compléter la délibération du 17 décembre 2012 :

- Opération 210 – *centre technique des champs blancs* : + 60 000 €
(au lieu des + 50 000 € inscrits précédemment)
- Opération 405 – *protection du littoral d'Agde* : + 1 101 000 €
(au lieu des + 150 000 € inscrits précédemment)
- Opération 903 – *abbatiale de Saint-Thibéry* : + 200 000 €
(au lieu des + 100 000 € inscrits précédemment)

Les montants sur les autres opérations restant inchangés.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'autoriser monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2013 du Budget Principal, dans la limite d'un total de : 3 776 000 €.

Oui l'exposé de son vice-président,

⇒ Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2013, du Budget principal selon le détail ci-dessus ;
- **DIT QUE** les autres opérations mentionnées dans la délibération du 17 décembre 2012 restent inchangées.

N°4.→ POLITIQUE DE LA VILLE - ACTIONS DE PREVENTION EN FAVEUR DES JEUNES : attributions de subventions à divers organismes

Madame Christine ANTOINE, vice-présidente déléguée au patrimoine, à la politique de la ville rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée participe au financement de projets de prévention en faveur des jeunes, qui s'inscrivent dans le cadre des actions de la politique de la ville qui visent à revaloriser le centre-ville d'Agde (classé comme quartier urbain « sensible ») et à réduire les inégalités sociales.

Ainsi, il est proposé de verser une subvention de fonctionnement à trois organismes pour leurs actions programmées en 2013 dans le cadre des actions d'éducation et de prévention en faveur des jeunes du territoire communautaire :

- *Programme de réussite éducative, lutte contre l'échec scolaire – subvention à la Caisse des Ecoles de la Ville d'Agde* : structure juridique et financière porteuse du Programme de Réussite Educative (PRE) mis en place en 2006 sur la ville d'Agde et qui s'adresse aux enfants de 6 à 16 ans ainsi qu'à leur famille. Il s'agit d'aider ces personnes à lutter contre l'échec scolaire et à favoriser la réussite éducative, ainsi que le soutien à la « parentalité » par la mise en place d'actions spécifiques :
 - soutiens individuels des enfants et des parents par des psychologues, éducateurs, enseignants,
 - mise en place d'actions éducatives avec des travailleurs sociaux
 - mise en place d'actions de « tutorats renforcés » avec des référents professionnels (enseignants, spécialistes du comportement des enfants...)

Il est proposé d'accorder une subvention de 25 000 euros.

- *« Ateliers relais » en direction des jeunes en voie de déscolarisation – subvention au collège Paul Emile Victor d'Agde* : l'action « Atelier Relais » mis en place par le Collège Paul Emile Victor, structure juridique porteuse consiste à prendre en charge pendant une session de quatre semaines consécutives durant l'année scolaire, de jeunes ados âgés de 11 à 15 ans au comportement très difficile et /ou en voie de déscolarisation afin de :
 - diagnostiquer leurs difficultés
 - tendre vers une réintégration dans un cursus scolaire
 - élaborer un projet de formation

L'encadrement est assuré par un enseignant, un assistant d'éducation, une éducatrice et des animateurs sportifs de la ville d'Agde (en 2013 environ 80 jeunes devraient être pris en charge).

Il est proposé d'accorder une subvention de 4 000 euros.

- *Association Jeunesse et Territoire* : AJT est une association locale créée en mai 2010 qui a pour objectif d'agir auprès de plus de 150 jeunes âgés de 8 à 25 ans, des différentes villes de la CAHM (aide technique et financière aux tournois sportifs, sorties, rencontres et échanges de jeunes, actions de prévention santé/sécurité/prévention routière).

Il est proposé d'accorder une subvention de 2 000 euros.

Dans le cadre de l'action de cohésion sociale globale, les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur l'attribution de ces subventions dont le montant total s'élève à 31 000 € et d'autoriser monsieur le Président à signer les conventions de partenariat.

Où il l'exposé de son Rapporteur,

⇒ Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** à la Caisse des Ecoles de la ville d'Agde une subvention de 25 000 € ;
- **D'ATTRIBUER** au collège Paul Emile Victor d'Agde une subvention de 4 000 € ;
- **D'ATTRIBUER** à l'Association Jeunesse et Territoire une subvention de 2 000 € ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer les conventions d'objectif correspondantes auprès de chacun des organismes ainsi que toute les pièces se rapportant à ce dossier ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes, soit la somme totale de 31 000 € sur le Budget de la CAHM.

N°5.→ RENFORT D'EFFECTIF POUR LA SECURITE DES FETES VOTIVES 2013 DE VILLAGES : participation de la CAHM au coût des mises à disposition des policiers municipaux d'Agde

Monsieur le Président expose que la réglementation (article L 2212-9 du CGCT) prévoit la mutualisation des polices municipales à titre exceptionnel, notamment lors de manifestations à caractère culturel, récréatif ou sportif. Ainsi, depuis 2011, un dispositif a été mis en place par notre Communauté d'agglomération pour aider plusieurs communes membres qui avaient attiré l'attention sur la nécessité de renforcer la sécurité à l'occasion des fêtes de village organisées pendant l'été.

Aussi, dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, il est proposé de renouveler en 2013 la participation au co-financement du coût de la mise à disposition de renforts de policiers municipaux de la commune d'Agde pour la période estivale auprès des communes qui en ont fait la demande pour assurer

la sécurité et la tranquillité publique durant les fêtes de villages. A ce jour 10 communes ont demandé à bénéficier de ce dispositif :

- secteur sud du territoire : Bessan, Florensac, Pinet, Pomérols et Saint-Thibéry
- secteur nord du territoire : Adissan, Castelnau de Guers, Caux, Cazouls d'Hérault et Lézignan la Cèbe

Ce dispositif représente un total prévisionnel de 25 nuitées de 21h à 2h (+ 1 h de trajet aller-retour) correspondant à un équipage de trois agents dont un maître-chien et son chien (pour un coût de 800 € par intervention). Ces mises à disposition feront l'objet selon la procédure en vigueur d'un Arrêté pris par monsieur le Sous-préfet pour chaque soirée.

Par conséquent, il est proposé d'accorder à la commune d'Agde une subvention de fonctionnement à hauteur de 50 % du coût global de l'ensemble des interventions qui sera versée sur la base du relevé des forces de police que la ville d'Agde produira. Chaque commune souhaitant bénéficier de cette mesure s'engage à participer financièrement proportionnellement au nombre de soirées demandées et à hauteur des 50 % restant et ce conformément au règlement régissant les modalités de paiement.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur l'octroi de cette participation financière auprès de la commune d'Agde, qui constitue une mesure de mutualisation efficace au bénéfice des communes concernées. Elle est évaluée à 10 000 € pour l'exercice 2013.

Oùï l'exposé de son Président,

⇒ Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE

- **DE SE PRONONCER** favorablement sur l'octroi à la commune d'Agde d'une subvention de fonctionnement égale à 400 € par soirée pour financer le renfort d'effectif pour la sécurité des fêtes de villages des communes membres de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui en ont fait la demande ;
- **D'AUTORISER** monsieur le président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** la dépense correspondante sur le Budget Primitif de CAHM ;
- **DIT QUE** un arrêté sera pris par monsieur le sous-Préfet pour chaque soirée.

TRANSPORTS

N°6. → TRANSPORT DES SCOLAIRES SUR LES LIGNES REGULIERES DU RESEAU CAP'BUS : convention financière 2013 avec Hérault Transport relative aux modalités d'utilisation du réseau urbain de la CAHM

Monsieur Christian THERON, vice-président délégué aux transports rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a transféré au Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Hérault (SMTCH) l'organisation du transport scolaire. A ce titre et conformément à l'article 8-3 des statuts, celui-ci utilise les moyens existants des réseaux urbains pour assurer le transport des scolaires.

En conséquence, la présente convention a pour objet :

- de préciser les modalités d'utilisation du réseau de la CAHM à savoir l'utilisation des lignes 2 (Agde –grau d'Agde) 3 (Agde – Cap Ouest) 4 (Agde – Cap Est) et 5 (Agde – Pézenas) du réseau CAP'BUS pour le transport d'une partie des scolaires.
- de spécifier les modalités d'organisation du transport des élèves de maternelles, primaires et collèges sur la commune d'AGDE.
- de définir les relations financières entre les deux parties afin d'assurer à la CAHM une compensation Financière pour l'utilisation de son réseau.

A ce titre, les modalités de calcul comprennent :

- une participation forfaitaire fixe non indexée par élève transporté sur les lignes 2,3 et 4
- une participation forfaitaire variable indexée annuellement par élève transporté sur la ligne 5

Pour l'année 2013, le montant de la compensation financière à encaisser par la CAHM s'élève à la somme de 175 141 € H.T (*rappel du montant de la compensation financière 2012 : 170 487 € H.T*)

Monsieur le Rapporteur propose donc aux membres du Conseil de passer pour l'année 2013 avec le Syndicat Mixte des transports en commun de l'Hérault une convention financière relative aux modalités d'utilisation du réseau urbain de la Communauté d'agglomération.

Oùï l'exposé de son vice-président,

⇒ Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE

- **DE PASSER** avec le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Hérault une convention financière relative aux modalités d'utilisation du réseau urbain de la CAHM.

↳ **Monsieur le Président** tient à souligner la difficulté financière que rencontrent les communes pour ce qui concerne le nouveau rythme scolaire imposé par l'Etat en 2014. Il ne sait pas à ce jour comment va être organisé le transport scolaire une fois que toutes les communes auront fait leur choix (date limite 9 mars pour connaître le choix de l'année de mise en application de la Loi). L'évaluation complète n'a pas encore été effectuée, Hérault Transport attend la décision de l'ensemble des maires et c'est le Préfet qui tranchera et souhaite uniformiser le département de l'Hérault.

N°7. → MARCHE SCHEMA DIRECTEUR ACCESSIBILITE TRANSPORT CAHM: Avenant n°1 Diagnostic complémentaire des arrêts non partagés des lignes régulières Hérault Transport situés sur le périmètre des transports urbains de la CAHM

Monsieur THERON rappelle que par notification en date du 15 juin 2012, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a attribué le marché d'élaboration du Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) de son service de transport public urbain de voyageurs au Bureau d'études ITER. La première phase de cette étude portait, pour partie, sur la réalisation d'un diagnostic détaillé de tous les points d'arrêts propres au réseau intercommunal (CAP'BUS) ou partagés avec les lignes régulières Hérault Transport traversant le territoire.

Elle excluait les arrêts purement Hérault Transport présents sur le territoire de la CAHM dans la mesure où nous ne sommes pas l'Autorité Organisatrice de Transport (AOT) sur ces points d'arrêts.

Les premiers rendus de cette mission ont mis en évidence les enjeux liés à la prise en compte du handicap dans les politiques de transport public et la notion de responsabilité de l'Autorité Organisatrice de Transport Urbain pour la mise en accessibilité des arrêts situés sur son territoire et face à la non prise en compte par Hérault Transport de ses propres arrêts et considérant que la Communauté d'agglomération doit pouvoir disposer d'une vision complète de cette problématique sur son territoire, il propose aux membres du Conseil d'intégrer par avenant n°1 au marché en cours, un diagnostic complémentaire (audit détaillé) portant sur les arrêts non partagés des lignes régulières Hérault Transport situés sur le Périmètre des Transports urbains de la CAHM

Le de cet avenant s'élève à la somme de 1 620 € HT et qu'il concerne 46 points d'arrêts.

Où l'exposé de son vice-président,

⇒ Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE

- **DE PASSER** avec le Bureau d'études ITER un avenant N°1 au marché "Schéma Directeur d'Accessibilité transport" pour un montant de 1 620 € HT.

↳ **Monsieur THERON** rajoute qu'à l'arrivée ce dispositif va coûter extrêmement cher entre 3 000 € et 7 000 € l'aménagement d'un point d'arrêt (le territoire intercommunal en compte 249).

MARCHES PUBLICS

N°8.→ REHABILITATION DU CHATEAU LAURENS A AGDE - RESTAURATION INTERIEURE DU SALON DE MUSIQUE : Avenants N°1 au lot 2 «peinture murale » - N° 1 au lot 5 « vitrail-miroiterie»

Monsieur Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté-voirie et parc des véhicules, la sécurité publique rappelle que le cadre de ses compétences en matière de réhabilitation du Château Laurens à Agde plusieurs tranches de travaux ont été programmées et que la partie concernant le salon de musique est en cours de restauration. Ainsi, plusieurs marchés de travaux ont été passés pour mener à bien cette réhabilitation avec l'appui de l'architecte en chef des Monuments historiques, maître d'œuvre du projet.

Monsieur le Rapporteur expose que certains travaux ont dû être interrompus. En effet, lors des premières interventions de l'Entreprise PAILLARD-BOYER, titulaire du lot 2 "peinture murale" des problèmes d'incompatibilité entre les constituants des maçonneries et des décors peints sont apparus. L'examen des vestiges des plaques de verre peint réalisés par l'Entreprise TALYA-VITRIL, titulaire du lot 5 « vitrail-miroiterie » ont également fait apparaître que ces ouvrages étaient vraisemblablement contemporains des lambris mais qu'ils s'étaient abîmés du fait de leur position (partie basse de la pièce et donc très exposée à des coups) et de la fragilité des décors appliqués (peinture sur verre). Ces "aléas" de chantier, non prévisibles lors des travaux de la travée expérimentale du château Laurens à Agde, ont fait l'objet, à la demande du maître d'œuvre d'analyses complémentaires par un laboratoire spécialisé.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire d'intégrer ces analyses aux marchés de base et de passer les avenants suivants :

- ✓ un avenant N°1 au lot 2 "peinture murale" pour un montant de 8 635,12 TTC portant ainsi le marché de l'entreprise PAILLARD BOYER à la somme de 94 084.72 € T.T.C, soit une plus- valeur de 10.10 % du contrat initial.
- ✓ un avenant N°1 au lot 5 "vitrail-miroiterie" pour un montant de 1 889,68 € TTC portant ainsi le marché de l'entreprise TALYA VITRIL, à la somme de 76 564.47 € TTC, soit une plus-value de 2.5% du contrat initial.

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie en date du 29 janvier 2013,
Où l'exposé de son vice-président,

⇒ **Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE**

- **DE PASSER** avec les avenants suivants : un avenant N°1 au lot 2 "peinture murale" avec l'entreprise PAILLARD BOYER" pour un montant de 8 635,12 TTC et un avenant N°1 au lot 5 "vitrail – miroiterie" pour un montant de 1 889,68 € TTC.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N°9. → ABATTOIRS A PEZENAS - GESTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE VIANDE DE L'HERAULT - ADHESION AU SYNDICAT MIXTE :

- **définition et reconnaissance de l'Intérêt communautaire de la gestion de la filière viande dans l'Hérault**
- **adhésion de la CAHM**

Monsieur le Président rappelle que l'abattoir de Pézenas, actuellement propriété de la ville de Pézenas, dernier en activité sur le Département de l'Hérault, idéalement situé entre les zones de production et de consommation, est un outil indispensable au maintien de circuits courts de commercialisation de viande et à la pérennité de nombreuses exploitations d'élevage.

Pour conforter l'assise de l'établissement et lui permettre de devenir « un site à vocation économique départementale » un ensemble de collectivités (Conseil Général de l'Hérault, ville de Pézenas, et de nombreuses communautés de communes) soucieuses d'exprimer leur solidarité à une démarche de développement de la production locale, sont invitées à s'associer au sein du Syndicat mixte préexistant (constitué par le Conseil Général de l'Hérault, la ville de Pézenas et la Communauté de Communes de la montagne Haut-Languedoc), qui reprendra l'activité de l'abattoir.

Ainsi, avec l'arrivée d'un certain nombre de collectivités territoriales l'objet social du syndicat va être élargi pour participer plus activement au soutien de l'unique établissement de transformation des viandes du département « La plateforme viande de Pézenas » et être à même d'offrir aux professionnels locaux l'ensemble des services nécessaires à toutes les formes de commercialisation des viandes et à servir de support à toutes les initiatives pouvant concourir au développement de la filière viande.

L'implication de notre Communauté d'agglomération est particulièrement pertinente car elle permet de :

- maintenir des emplois
- favoriser le développement d'une nouvelle filière économique
- renforcer les nombreuses initiatives déjà prises pour développer les circuits courts.

Ce syndicat mixte aura pour objet :

- A. De favoriser la valorisation des produits de la filière élevage du département et zones limitrophes.

Pour ce faire, il pourra procéder ou participer :

- à la mise en place d'une politique cohérente de la filière viande sur le territoire du département et des zones limitrophes,
- à toutes initiatives publiques ou privées propre à favoriser le développement de la filière viande sur le département et les zones limitrophes,
- à l'étude et à la réalisation d'équipements et d'investissements à envisager dans le domaine de la viande sur le territoire,
- à la conduite éventuelle, en qualité de maître d'ouvrage de certains travaux d'équipement,
- à la définition des modes de gestion des services créés.

- B. D'assurer ou de faire assurer, dans le cadre d'une délégation de service public (D.S.P.), la gestion de l'abattoir public et de l'atelier de découpe de Pézenas.

Dans un premier temps le syndicat assurera la gestion de l'abattoir et son atelier de découpe puis dans un deuxième temps fera assurer dans le cadre d'une délégation de service public cette gestion par un délégataire. Une Société d'Economie Mixte, associant des collectivités et des professionnels, sera créée pour candidater.

Il indique que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est sollicitée pour adhérer à cette structure et propose aux membres du conseil dans le cadre de ses compétences obligatoires en matière de développement économique de se prononcer favorablement sur cette adhésion.

Il précise que les projets de statuts prévoient que la Communauté d'agglomération sera représentée par 4 titulaires et 4 suppléants et qu'elle participera à hauteur de 24 % au Budget principal (24 000 € pour l'année 2013) et à hauteur de 33,33 % sur le budget annexe du Syndicat mixte (soit une participation estimée entre 20 000 € et 34 000 €).

Les membres du Conseil communautaire à se prononcer.

Où l'exposé de son Président,

⇒ Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE

- **DE RECONNAITRE** d'intérêt communautaire - dans le cadre de ses compétences économiques en matière d'actions de développement économiques - "le soutien et le développement de la filière viande dans le cadre unique de la valorisation de la plate-forme de transformations des viandes de Pézenas (abattoir et atelier de découpe) » ;
- **DE SE PRONONCER** favorablement sur le principe d'adhésion de la Communauté d'agglomération au syndicat mixte de Développement de la filière viande de l'Hérault ;
- **DE NOTIFIER** à l'ensemble des communes ladite délibération.

↳ **Monsieur le Président** précise également que :

L'Abattoir de Pézenas est une régie autonome de la ville de Pézenas, le dernier en activité sur le département de l'Hérault et idéalement situé entre les zones de production et de consommation (implanté à proximité d'une sortie de l'autoroute A75). Muni d'un outil indispensable au maintien de circuits courts de commercialisation de viande et à la pérennité de nombreuses exploitations d'élevage. Agréé classe II (conforme aux exigences communautaires) il dispose d'un atelier de découpe (habilité hallal, cachet, bio, label rouge, charolais terroir et fleur de limousine).

Aussi afin de pérenniser cet outil, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée envisage d'adhérer au Syndicat Mixte de Développement de la Filière Viande de l'Hérault qui travaillera à la promotion de la filière viande et assurera la gestion de l'abattoir de Pézenas.

L'Abattoir de Pézenas connaît une situation financière difficile, déficitaire depuis plusieurs années mais des possibilités de développement existent, notamment par le développement de l'activité de découpe. Une démarche de redressement a été mise en œuvre mais le maintien de cet établissement (22 employés) n'est aujourd'hui permis que grâce au soutien financier de la ville de Pézenas, de la CAHM et du Conseil Général de l'Hérault.

Depuis 2007, les abattages sont maintenus à 2 000 Tonnes/an, la Progression de l'activité découpe est supérieure à + 15 T/an et une réduction relative des charges s'organise autour d'un transfert progressif de la charge salariale vers la découpe et une réduction « naturelle » des effectifs.

- Les charges:
 - ↳ L'augmentation de l'activité découpe a une incidence sur la progression des charges dont le niveau reste cohérent avec les prévisions établies.
 - ↳ Les résultats ont permis de réintégrer les charges d'amortissement depuis l'exercice 2010
- Les produits:
 - ↳ Les produits de l'abattage progressent en raison du transfert d'espèces,
 - ↳ Les produits de la découpe suivent l'évolution du tonnage traité

La plate-forme de Pézenas est un équipement de 4 100 m² sur un terrain de 14 599 m² dont 3 ateliers : stabulation (2 800 m²), abattage (1 200 m²) et découpe (100 m²) et une clientèle composée de chevillards (grossistes), de bouchers, d'éleveurs réalisant de la vente directe et de petits particuliers. L'objectif est d'offrir aux professionnels du secteur tous les services nécessaires à la transformation d'un animal et à sa distribution dans tous les circuits répondant aux demandes et besoins des consommateurs :

- Abattage des animaux et traitement (valorisation) des cuirs,
- Expédition des carcasses : Mise en quartiers, chargement,
- Découpe des viandes : Un atelier de découpe agréé permet d'obtenir des produits conformes à toutes les formes de distribution,
- Transport des animaux et des viandes nues ou conditionnées,
- Labellisation des viandes,
- Actions collectives de communication.

Le but est de faire de cette plate-forme de transformation des viandes un site à vocation économique départementale avec un regroupement d'un ensemble de collectivités (Conseil Général, ville de Pézenas, CAHM et de nombreuses communautés de communes) au sein du Syndicat mixte de développement de la filière viande de l'Hérault qui devra

- Favoriser la valorisation des produits de la filière viande/élevage du département et de zones limitrophes
- Assurer puis faire assurer, dans le cadre d'une délégation de service public (D.S.P.), par une structure permettant d'associer les opérateurs économiques (Société d'économie mixte), la gestion de l'abattoir public et de l'atelier de découpe de Pézenas.

Outre les producteurs et les opérateurs professionnels, sont également associées à la démarche les organisations consulaires et professionnelles des filières bétail et viande.

La Répartition du budget du Syndicat se décomposera ainsi :

- Un budget principal abondé à hauteur de 24 % par chacun des membres principaux, les 28 % restants étant répartis entre les autres membres du Syndicat affecté au financement des opérations de valorisation. Le budget nécessaire est estimé à environ 100 000 € en 2013, ce qui représente une participation de la C.A.H.M. d'environ 24.000 €. Ce budget principal fluctuera d'un exercice à un autre suivant les opérations envisagées.
- Un budget annexe abondé uniquement par les trois principaux membres à hauteur de 33,33 %, destiné à la gestion de la plate-forme viande de Pézenas (abattoir public et atelier de découpe). Ce budget annexe comblera le déficit de l'outil compris entre 60 000 et 100 000 € par an. Sur cette base, la participation annuelle de la Communauté d'agglomération ira de 20 000 à 34 000 €.
- Le Syndicat mixte exploitera (à travers une régie à autonomie financière) l'Abattoir pendant une phase transitoire permettant de mettre en œuvre une procédure de délégation de service public.

Le principe de la création d'une société d'économie mixte, pour la gestion et l'exploitation de la plate-forme de transformation des viandes de Pézenas, sera proposé à l'approbation des principaux membres du Syndicat mixte et des collectivités qui pourraient s'y joindre. Le capital social sera de 100 000 euros divisé en 200 actions de 500 € :

- 60 à 70 % pour le Conseil Général, la ville de Pézenas et la CAHM (qui devra prévoir un peu plus de 20.000 € pour acquérir les actions nécessaires (uniquement la première année)
- 30 à 40 % pour les opérateurs économiques de statut privé : opérateurs professionnels, organisations économiques, institutions concernées. (Regroupement des éleveurs au sein d'un syndicat, regroupement des bouchers au sein d'une association avec la Chambre des Métiers...)

➤ A la demande du Président, **monsieur VOGEL-SINGER** rajoute que cet outil est déjà mis en réseau depuis de nombreuses années avec les éleveurs du Nord du Département et donnera lieu à une DSP. La logique est tout à fait correcte, les Elus vont au bout d'un dispositif qui est amorcé depuis quelques années à présent et qui permettra de maintenir une activité d'abattage sur le Département. Sans vouloir stigmatiser ce qui se passe à l'heure actuelle dans l'actualité, ce Syndicat peut être un appui par rapport à la situation de Castelnaudary. Dans le cas présent des emplois sont maintenus et c'est une excellente initiative pour le territoire.

➤ Ceci étant dit, **monsieur le Président** demande qu'au regard des cantines scolaires il soit étudié la possibilité pour les collectivités de mettre à profit ce dispositif de circuits courts de commercialisation de viande. C'est une action économique un peu intramuros qu'il faudra mener.

HABITAT

N°10. → PROGRAMMATION PREVISIONNEL 2013 DES OPERATIONS DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX, ACCESSIONS SOCIALES A LA PROPRIETE ET HEBERGEMENTS :

Monsieur GAUDY expose que dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation des « aides à la pierre », la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est amenée à délibérer en début d'année sur la programmation prévisionnelle 2013 de production de logements locatifs sociaux, accessions sociales à la propriété et hébergements sur son territoire.

1. Logements locatifs sociaux :

La programmation proposée est la suivante : 267 logements sur les communes d'Agde, Bessan, Caux, Montagnac, Nézignan l'Evêque, Nizas et Pézenas répartis en 69 PLAI, 20 PLS et 178 PLUS, PLUS CE et PALULOS.

Commune	Localisation	Opérateur	Nb logements locatifs	Catégorie de financements				
				PLAI	PLUS	PLUS CD	PALULOS	PLS
AGDE	Les Cayrets		21	6	15			
DIVERS PLS			15					15
AGDE	Le Capiscol		40	11	29			
AGDE	Dents creuses	EPF	20	6	14			
AGDE	Lotissement							
AGDE	Les Cayrets 2		20	6	14			
Sous total Agde			116	29	72			15
BESSAN	La Monadiere	FDI Habitat	44	12	32			
CAUX	Igts communaux		4				4	
MONTAGNAC	ZAC La Malautié	Hérault habitat	20	6	14			
MONTAGNAC	La Malautié 2 VEFA	Hérault habitat	12	3	9			
Sous total Montagnac			32	9	23			
NEZIGNAN L'EVEQUE	Domaine des vigneron	ARCADE	40	11	24			5
NIZAS	Lgts communaux	Commune	1				1	
PEZENAS	VEFA	Hérault Habitat	30	8	22			
TOTAL			267	69	178			20

Cette programmation 2013 fait apparaître 247 logements locatifs nouveaux subventionnés par l'Etat (pas de subventions pour les PLS) dont 28 % en PLAI c'est-à-dire à destination des populations les plus modestes.

2. Accession sociale à la propriété :

- 8 logements en accession sur la commune de Florensac.

Monsieur le Rapporteur précise que ce recensement prévisionnel est une photographie des projets de logements sociaux, accessions sociale à la propriété et sera donc susceptible d'évoluer au cours des prochains mois.

Les membres du Conseil communautaire sont invités pour l'heure à approuver la présente programmation prévisionnelle 2013.

*Ouï l'exposé de son vice-président,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 février 2013,*

⇒ Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE

- **APPROUVER** la programmation prévisionnelle de la production des logements sociaux 2013 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée telle qu'exposée ci-dessus.

↳ à la question de **monsieur VOGEL-SINGER** sur les 50 % du volet territorial du Contrat de territoire qui devrait être conclu avec Hérault Habitat, **monsieur le GAUDY** précise que la répartition n'est pas encore faite. Il s'agit uniquement des programmes notifiés dont les opérateurs ont été donnés et qui sont actuellement dans « les tuyaux ». C'est sur ceux à venir où le Conseil Général ne souhaite garantir que les emprunts de l'Office Départemental ce qui semble logique puisque souvent les S.a. sont accolées à des banques et cela serait terrible que de garantir les emprunts des banques.

ENVIRONNEMENT

N°11. → MISSION D'ETUDE DE POSITIONNEMENT ET DE PROGRAMMATION POUR UN ECO-PROJET D'ACCUEIL SUR LE SITE DU BAGNAS : demande de financement

Madame Véronique SALGAS, *vice-présidente déléguée à l'environnement* rappelle qu'en septembre 2006 la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a signé une convention cadre de gestion avec le Conservatoire du Littoral qui la délègue gestionnaire de leurs terrains situés sur le territoire à savoir les communes littorales d'Agde, de Vias et de Portiragnes. Le site du Bagnas à Agde est une réserve naturelle nationale ainsi qu'un site Natura 2000 qui est en intégralité propriété du Conservatoire. Le 22 mars 2012, une convention de gestion a été signée entre le Conservatoire du littoral, la CAHM, la mairie d'Agde et l'ADENA (gestionnaire de la réserve naturelle et opérateur Natura 2000) afin de préciser les rôles respectifs de chaque acteur dans la gestion du site du Bagnas qui est divisé en deux domaines (Petit et Grand Clavelet) et comporte de nombreux bâtiments pour la plupart en très mauvais état.

La convention stipule plus particulièrement que la Communauté d'agglomération procédera à la « réalisation des aménagements et travaux éventuellement nécessaires à la conservation et à la restauration de deux bâtiments destinés à l'accueil du public ».

Pour ce faire, il convient dans un premier temps de lancer une étude de positionnement et de programmation pour un éco-projet d'accueil sur le site du Bagnas dont la mission portera sur :

- l'évaluation de la potentialité du site au regard de la mise en œuvre d'une future Maison de la Nature intercommunale, notamment sur les bâtiments à restaurer et leurs affectations possibles,
- la définition d'un éco-projet d'accueil sur l'ensemble du site du Bagnas ayant pour vocation d'accueillir et de sensibiliser les publics sur le patrimoine naturel du territoire (CAHM et Bassin de Thau),
- l'établissement d'un cahier des charges programmatif permettant ensuite à une maîtrise d'œuvre d'établir un projet en mission complète (loi MOP) sur l'espace d'accueil et de sensibilisation (1^{ère} tranche).

Le programme précisera les coûts de fonctionnement, d'investissement et le planning ainsi que les maîtrises d'ouvrage des différentes actions, sachant que la première tranche d'investissement sera portée par la CAHM.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à autoriser le Président à solliciter les aides auprès de l'Europe (35 %), le Conseil Régional (15 %) et le Conseil Général (30 %) pour un montant des dépenses HT prévisionnel de 30 000 € HT.

Ouï l'exposé de son Rapporteur,

⇒ Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE

- **DE LANCER** une étude de positionnement et de programmation pour un éco-projet d'accueil sur le site du Bagnas ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à solliciter les aides financières les plus élevées possibles auprès de l'Europe, le Conseil Régional et le Conseil Général.

MARCHES PUBLICS

N°12. → COMPTE-RENDU DES MARCHES PUBLICS CONCLUS AU COURS DE L'ANNEE 2012 :

Monsieur GAIRAUD expose que conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics, la Communauté d'agglomération doit publier au cours du premier trimestre de chaque année la liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires. Par conséquent, monsieur le Vice-président présente un tableau récapitulatif des marchés passés en 2012.

Ouï l'exposé de son vice-président,

⇒ Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE

- **PREND ACTE** de la liste des marchés publics conclus par la Communauté d'agglomération au cours de l'année 2012.

N°13.→ DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT SUR DELEGATION - COMPTE RENDU AU CONSEIL

Conformément à la réglementation en vigueur, *monsieur le Président* présente les décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation :

REGISTRE N°4 : - Décisions prises du 30/10/2012 au 31/01/2013 (n°580 au n°617)

MARCHES PUBLICS :

N°000615 → Attribution du marché 2013-03 à la S.a.r.l. ANAGRAM AUDIOVISUEL pour la mission de conception, de fourniture et de pose de trois modules multimédia de découverte des domaines et caves coopératives de la CAHM pour un montant de 42 897 € HT composés d'un table tactile et d'un écran vidéo intégrés dans un mobilier commun.

N°000617 → Attribution du marché à l'Agence CREATOM pour la conception et la fabrication de supports de communications oenotouristiques pour un montant de 28 600 € HT.

AVENANTS :

N°000587 → Avenant n°4 au marché 2010-33 avec l'entreprise HEXA NET (chargé du nettoyage des locaux) correspondant à l'intégration d'un bâtiment de 349,20 m² jouxtant le siège administratif de la CAHM dans lequel des bureaux ont été aménagés pour différents services pour un montant de 855,14 € TTC.

N°000596 → Avenant n°3 de prolongation au marché « démarche pilote sur le PAEHM Le Puech - incitation à l'efficacité énergétique » à Portiragnes pour le lot 2 de 12 mois afin que l'ensemble des 34 lots bénéficient de la démarche.

N°000600 → Avenant n°2 avec la Société SOFEB, titulaire du Marché 2011-37 pour la mise à disposition des services et entretien de matériels d'impression multifonction dont la redevance trimestrielle totale qui découlera de cette modification s'élèvera à 11 294,47 € HT et se décomposera ainsi :

- redevance trimestrielle : 7 755,97 € HT
- redevance trimestrielle de maintenance : 3 538,50 € HT

N°000612 → Avenant n°1 avec la Société ALTARES dans le cadre de solutions d'identification et de gestion de risques permettant d'apprécier la santé économique des entreprises, afin de modifier les termes du contrat conformément aux clauses financières qui correspond maintenant à la solution « INTUIZ ».

N°000614 → Avenant n°1 avec le Cabinet BIOTOPE, titulaire du marché 2011-25 élaboration du document d'objectifs du site NATURA 2000 « cours inférieur de l'Hérault » afin de prolonger le délai initial de 6 mois (fin du marché 27 juillet 2013).

BAUX COMMERCIAUX :

N°000594 → Bail commercial avec l'association L'IMAGINEÏRE pour le local situé au 14 rue de l'Amour à Agde afin de développer un atelier collectif d'initiation à la fabrication d'instruments de musique pour un loyer de 15 €/mois soit 45 € par trimestre à compter du 15 décembre 2012.

N°000595 → Bail dérogatoire avec madame Sylvie PIERRE pour un local situé au 29 rue Chassefières à Agde afin d'exercer sa profession de plasticienne pour un loyer de 15 €/mois soit 45 € par trimestre.

N°000604 → Bail dérogatoire avec Mme Jelena MOJIC et M. Thomas BOUCHERIE pour un local situé au 11 rue Louis Bages (côté gauche) à Agde afin qu'ils puissent exercer leur profession de graphiste dont le loyer sera de 15 € par mois soit 45 € par trimestre pour une durée de 23 mois.

N°000605 → Contrat de location avec monsieur Enrique Gabriel MOLINA pour le local situé 3 rue Louis Bages à Agde pour la poursuite de son activité pour un montant de 15 € par mois et ce à compter du 1^{er} octobre 2012 jusqu'au 10 février 2014.

HONORAIRES - PRESTATIONS - FACTURES :

N°000599 → Règlement de la formation intitulée « comment choisir entre les différentes procédures d'aménagement » organisée par le Groupe MONITEUR pour un montant de 795 € HT.

N°000603 → Règlement auprès de l'hébergeur, l'hôtel ARAUR à Agde pour une nuit à monsieur B LANC, technicien d'éclairage dans le cadre de la mise en scène de l'Exposition « le costume dans tous ses éclats ».

N°000608 → Paiements d'honoraires au Cabinet CGCB :

- facture d'un montant de 2 000 € HT correspondant à une analyse juridique sur la procédure à suivre pour les marchés de travaux du centre aquatique et plus précisément sur le décompte général définitif
- facture d'un montant de 3 535 € HT correspondant à l'étude du dossier et à la rédaction d'une requête en référé expertise pour les travaux du Centre aquatique communautaire
- facture d'un montant de 1 200 € HT correspondant à la rédaction de conclusions en défense dans le contentieux REY

- facture d'un montant de 1 000 € HT correspondant à la rédaction d'un mémoire complémentaire et à la représentation à l'audience devant le Tribunal Administratif de Montpellier pour un recours en référé contractuel sur un marché public
- facture d'un montant de 1 400 € HT correspondant à la rédaction d'une note relative au PUP (Projet Urbain Partenarial)
- facture d'un montant de 2 400 € HT correspondant à une consultation sur le PAEN des Verdisses

CONTRATS :

N°000580 → Contrat de prestation avec l'ADEPRINA pour la réalisation d'un audit patrimonial « recherche des conditions et des moyens d'une dynamique d'adaptation de qualité de la Côte Ouest de Vias à l'évolution des risques naturels » pour la somme de 20 000 € HT.

N°000581 → Contrat pour une mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé confiée au Bureau APAVE Sud Europe dans le cadre des travaux de protection du littoral du Grau d'Agde.

N°000584 → Renouvellement du contrat de maintenance des logiciels Feature Manipulation Engine (mise en commun de diverses bases de données) avec la Société VEREMES en appliquant l'article 5 dudit contrat :

- Maintenance licence 4T62 du 01/11/2012 au 31/10/2013 d'un montant annuel de 400,00 € HT
- Maintenance licence Majic Sm4f du 01/11/2012 au 31/10/2013 d'un montant annuel de 200,00 € HT

N°000589 → Contrat de prestation de service avec la société VEREMES pour la mise en liaison avec l'application Droits de Cités d'Opéris, l'amélioration du module habitat précaire et l'amélioration de gestion de l'habitat social (12 600 € HT).

N°000590 → Renouvellement du contrat de maintenance des logiciels « Système d'Information Géographique » avec la société ESRI pour une durée de trois ans pour la somme de 20 000 €/an.

N°000598 → Contrat avec le Centre Français d'Exploitation du Droit de la Copie (CFC) d'autorisation de reproduction et de représentation d'articles de presse en vue de la réalisation et de la mise à disposition de panorama de presse électronique diffusé sur Internet conformément aux dispositions tarifaires figurant en annexe du contrat.

N°000601 → Contrat de location de 235 instruments de musique du monde, fiches pédagogiques, CD audio, vidéo, transport A/R, accrochage et décrochage avec madame Sylvie LEJEUNE, représentante du Musée de la musique d'Anduze au prix de 2 650 € (TVA non applicable) pour six mois (réduction de 15 %), soit 13 515 €.

N°000607 → Contrat avec la Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (FR CIVAM) du Languedoc-Roussillon pour une étude portant sur la structuration de la commercialisation de produits agricoles en circuit court sur le territoire de la CAHM pour un montant de 15 000 € HT.

N°000610 → Contrat de maintenance pour le logiciel DOTELEC « délibérations » avec la Société ULYS Soft pour un montant annuel de 1 125,44 € TTC.

N°000613 → Contrat pour une prestation de Coordination Sécurité Protection de la Santé pour l'opération de rénovation du bâtiment « ex-ARCADE » à Saint-Thibéry pour un montant de 1 200 € H.T.

CONVENTIONS :

N°000582 → Convention d'utilisation de l'espace aquatique de Pézenas par la garderie municipale de la commune d'Adissan qui bénéficiera d'un tarif préférentiel de 1,90 € par enfant pour l'utilisation libre de la structure avec un accompagnateur gratuit pour 10 enfants.

N°000583 → Ateliers relais métiers d'art – convention d'occupation précaire avec M. et Mme CABASSUT pour un atelier relais situé au 14 rue de l'amour pour un loyer mensuel de 400 €.

N°000591 → Convention pour une mission d'assistance en vue de la labellisation « Agglomération Hérault Méditerranée » - Territoire ODYSSEA » avec le Groupement Européen de Coopération ODYSSEA pour un montant de 16 800 € HT, dans le cadre d'un programme européen de coopération transfrontalière visant à une mise en réseau et à un développement de notre offre touristique.

N°000592 → Convention d'utilisation de l'espace aquatique de Pézenas par le service jeunesse de la ville de Pézenas qui bénéficiera d'un tarif préférentiel de 1,90 € l'entrée soit pour la totalité du groupe 24,70 €.

N°000593 → Convention d'utilisation de l'espace aquatique de Pézenas par la Communauté de communes FRAMPS 909 par le Centre de loisirs d'Autignac « Les petits loups » qui bénéficiera d'un tarif préférentiel de 1,90 € par enfant avec l'accompagnateur gratuit pour 10 enfants.

N°000597 → Convention de formation de « certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur » avec le CREPS de Montpellier pour monsieur Charles DEMORY du 8 au 11 janvier 2013 pour un montant de 200 €.

N°000606 → Convention d'utilisation de l'espace aquatique de Pézenas par le Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Montpellier dans le cadre du suivi thérapeutique des patients psychiatriques pour une activité essentiellement d'aquagym établie sur une base prévisionnelle de 20 séances d'une heure jusqu'au 31 décembre 2013 hors vacances scolaires au tarif de 46 € TTC la séance comprenant :

- la mise à disposition de la piscine
- la présence d'un maître-nageur à chaque séance
- la prise en charge de 10 patients en moyenne par séance

N°000609 → Convention de mise à disposition de moyens en personnel avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours dans le cadre des vœux de la population de la CAHM pour un montant de 360 € TTC.

MANDAT SPECIAL :

N°000586 → attribution d'un mandat spécial à monsieur Alain VOGEL-SINGER pour assister à un atelier sur le thème de « l'urbanisme commercial dans la ville et les paysages » à Paris le 24 octobre 2012 et prendre en charge les frais de déplacement et de séjours.

N°000588 → attribution d'un mandat spécial à monsieur Philippe HUPPE pour :

- participer à un colloque de l'association nationale des villes et pays d'art et d'histoire à secteur sauvegardés et protégé du 5 au 6 novembre 2012
- assister à un atelier technique ville et métiers d'art à Paris du 28 au 29 novembre 2012

et de prendre en charge les frais de déplacement et de séjours.

Où l'exposé de son Président,

⇒ Le Conseil communautaire

- **PREND ACTE** des Décisions prises par monsieur le Président en application de l'article L 5 211-10 et dont il doit rendre compte à l'Assemblée en vertu de l'article L. 2122-23 3^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADMINISTRATION GENERALE

N°14.→ DETERMINATION DU LIEU DE LA PROCHAINE SEANCE :

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), l'organe délibérant d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal se réunit au siège dudit établissement ou dans un lieu choisi par celui-ci.

Par conséquent, il expose que si les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaitent se réunir en dehors de la commune de Saint-Thibéry, siège social de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, ils doivent déterminer le lieu où se tiendra la *troisième séance* du Conseil communautaire de l'exercice 2013.

⇒ Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE

- **DE FIXER** sur la commune d'AGDE le lieu de la *troisième séance* du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée de l'exercice 2013.

QUESTIONS DIVERSES :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N°15.→ ACTIVITE PEDALORAIL SUR LA LIGNE FERROVIAIRE SAINT-THIBERY/PEZENAS : convention tripartite entre l'Association « Pédalorail de Saint-Thibéry Hérault Méditerranée », Réseau Ferré de France et la CAHM

Monsieur le Président expose que l'activité de l'association « Pédalorail de Saint-Thibéry Hérault Méditerranée » représentée par son président monsieur Olivier PRAT se déploie sur la section de ligne du réseau RFF entre Saint-Thibéry et Pézenas. Afin, de régulariser l'utilisation de cette ligne ferroviaire, il convient d'établir une convention tripartite qui doit être signée entre l'association Pédalorail, Réseau Ferré de France et la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée dans le cadre d'une mise à disposition d'une section de ligne du réseau ferré national ne figurant pas au document de référence du réseau en vue d'une circulation touristique.

En effet, la mise à disposition d'une ligne de Réseau Ferré de France en vue d'une exploitation touristique ne peut s'envisager qu'au profit d'une collectivité et donc à ce titre, la Communauté d'agglomération doit se porter garante des frais d'entretien et de maintien de la ligne ainsi que des conséquences pécuniaires des accidents corporels et dommages matériels ou immatériels en cas de défaillance de l'association, gérante de l'exploitation, ainsi que du paiement de la redevance annuelle.

Ce projet présentant un vif intérêt patrimonial et touristique pour notre territoire, monsieur le Président invite les membres du Conseil communautaire à l'autoriser à signer la convention de mise à disposition d'une section de ligne réseau ferré national afin que l'activité pédalorail de l'association puisse se poursuivre.

Après en avoir délibéré,

⇒ Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition d'une section de ligne réseau ferré national « Saint-Thibéry-Pézenas » en vue d'une circulation touristique ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer la convention de mise à disposition avec Réseau Ferré de France et l'Association « Pédalorail de Saint-Thibéry Hérault Méditerranée » ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

MARCHES PUBLICS

N°16.→ ACQUISITION DE VEHICULES UTILITAIRES ET DE VEHICULES AUTOMOBILES NEUFS : signature du marché

Monsieur GAIRAUD rappelle qu'au cours de l'année 2012, certains véhicules du parc automobile ont été accidentés et d'autres ont fait l'objet de pannes entraînant des mises hors services. Ces incidents ont engendré des problèmes de fonctionnement des services qui nécessitent le renouvellement rapide de ces véhicules. Ainsi, une nouvelle consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée, conformément aux articles 57 et suivants du code des marchés publics pour retenir un nouveau fournisseur de véhicules. Le dossier de consultation comprenait 4 lots :

- Lot 1 « acquisitions de 6 camions bennes simples cabines et doubles cabines » estimé à 160 000 € HT
- Lot 2 « acquisition d'une camionnette de type pick up » estimé à 11 000 € HT
- Lot 3 « acquisitions de 4 fourgons et camionnettes » estimé à 68 000 € HT
- Lot 4 « acquisitions de 3 véhicules de tourisme » estimé à 37 312 € HT

Chacun de ces lots fera l'objet d'un marché séparé à prix global et forfaitaire.

La commission d'appels d'offres réunie le mardi 5 février 2013 a décidé de retenir les propositions des entreprises suivantes :

- Lot 1 : Entreprise NISSAN TAILLEFER pour un montant de 167 239,23 € HT
- Lot 2 : Entreprise OCCITANTE AUTOMOBILES SA pour un montant de 16 081,40 € HT
- Lot 3 : Entreprise NISSAN TAILLEFER pour un montant de 60 304,65 € HT
- Lot 4 : Entreprise OCCITANTE AUTOMOBILES SA pour un montant de 25 861,33 € HT

Ainsi il propose aux membres du Conseil communautaire d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés avec les deux entreprises précitées.

*Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie en date du 5 février 2013,
Après en avoir délibéré,*

⇒ Le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer lesdits marchés ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

↳ *monsieur VOGEL-SINGER* tient à faire remarquer que le Code des marchés publics n'est pas adapté au mode de fonctionnement de l'industrie française et peut-être qu'il serait nécessaire de saisir les parlementaires en la matière pour réviser la réglementation. En effet, l'UGAP a réalisé une étude sur les différences de coûts dans le cadre de la fabrication française dont il faudrait pouvoir autoriser un surcoût de 46 % en France pour pouvoir favoriser les entreprises du territoire.

* * *
*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 00.